



# Stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle du Togo 2024-2028

**Août 2023**

## Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES .....	4
LISTE DES TABLEAUX .....	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	8
INTRODUCTION.....	11
1. CONTEXTE DU PAYS .....	12
1.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE .....	12
1.2. SITUATION MACROECONOMIQUE.....	12
1.3. CONTEXTE GENERAL DE L'EDUCATION .....	13
1.3.1. <i>Cadre institutionnel et stratégique de l'éducation</i> .....	13
1.3.2. <i>Dynamique des effectifs scolaires</i> .....	13
1.3.3. <i>Financement de l'éducation</i> .....	13
1.3.4. <i>Ampleur de l'analphabétisme</i> .....	14
1.3.5. <i>Résultats des offres de formation en AENF</i> .....	15
1.3.6. <i>Financement de l'AENF</i> .....	16
1.2. JUSTIFICATION .....	17
2. ANALYSE DE LA SITUATION DU SOUS-SECTEUR DE L'AENF .....	18
2.1. RESULTATS DE L'ANALYSE SWOT .....	18
2.2. RESULTATS DE L'ANALYSE CAUSALE.....	19
2.2.1. <i>Problème central</i> .....	19
2.2.2. <i>Causes</i> .....	19
2.2.3. <i>Conséquences</i> .....	25
2.3. DEFIS ET ENJEUX.....	25
2.3.1. <i>Défis</i> .....	25
2.3.2. <i>Enjeux</i> .....	26
3. CADRE STRATEGIQUE DU SOUS-SECTEUR DE L'AENF .....	27
3.1. VISION .....	27
3.2. MISSION DE L'AENF .....	27
3.3. FONDEMENTS.....	27
3.3.1 <i>Au plan international</i> .....	27
3.3.2. <i>Au plan régional</i> .....	28
3.3.3. <i>Au plan national</i> .....	28
3.4. PRINCIPES DIRECTEURS .....	29
3.5. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	29
3.5.1. <i>Objectifs de la stratégie</i> .....	30
3.5.2. <i>Axes stratégiques</i> .....	30
3.5.3. <i>Cadre de résultats de la stratégie</i> .....	32
4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ET EVALUATION .....	37
4.1. CADRE DE MISE EN ŒUVRE .....	37
4.1.1. <i>Cadre légal</i> .....	38
4.1.2. <i>Cadre institutionnel</i> .....	38
4.1.3. <i>Arrangements de gestion</i> .....	40

<i>4.1.4. Financement de la stratégie d'AENF .....</i>	41
4.2. CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION .....	42
<i>4.2.1. Dispositif de suivi et d'évaluation .....</i>	42
<i>4.2.2. Mécanisme de suivi-évaluation .....</i>	43
<i>4.2.3. Stratégie de communication .....</i>	44
4.3. CONDITIONS NECESSAIRES ET SUFFISANTES POUR LA MISE EN ŒUVRE .....	44
4.4. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES .....	44
CONCLUSION .....	46
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	47
ANNEXES .....	48
ANNEXE 1 : MATRICE DU PLAN D'ACTION .....	48

## Sigles et acronymes

AENF	Alphabétisation et éducation non formelle
APC	Approche par compétences
BM	Banque mondiale
Cap EFA	Programme de renforcement de capacités pour l'amélioration de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
CE	Cours élémentaire
CESA	Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique
CP	Cours préparatoire
DAENF	Direction de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
DGAENF	Direction générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
DVV International	Institut de coopération internationale de la confédération allemande pour l'éducation des adultes
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EJV	Opportunités d'emplois pour les jeunes vulnérables
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FRG	Feuille de route gouvernementale 2020-2025)
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
MASPFA	Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation
MEPSA	Ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation
MEPSTA	Ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
ODD	Objectifs de développement durable
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OSC	Organisation de la société civile
PAAFF	Projet d'appui à l'alphabétisation fonctionnelle des femmes
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PdT	Pédagogie du texte
PERI	Projet éducation et renforcement institutionnel
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PRADEB	Programme d'appui au développement à la base
PSE	Plan sectoriel de l'éducation
PTF	Partenaire technique et financier
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être
REFLECT	Regenerated freirean literacy through empowering community technics
RESEN	Rapport d'Etat du système éducatif national
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SIL	Société internationale de linguistique

SIM-AENF	Système d'information et de management de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
SNAENF	Stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle
STISA	Science, technologie et innovation pour l'Afrique
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance

## **Liste des tableaux**

Tableau 1 : Taux d'alphabétisation et taux net ajusté de scolarisation, Togo, 2018 .....	14
Tableau 2 : Répartition des lignes budgétaires exécutées entre 2014 et 2021 et leur poids en fonction du budget total.....	16
Tableau 3 : Matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces du sous-secteur de l'AENF.	18
Tableau 4 : Matrice du cadre de résultats.....	32
Tableau 5 : Risques et mesures d'atténuation .....	45

## PREFACE

De plus en plus, l’alphabétisation est perçue non seulement comme un fondement de la réalisation de l’Education pour tous (EPT) mais aussi comme un moyen permettant la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Dans cette perspective, la mise en œuvre des programmes d’Alphabétisation et d’éducation non formelle (AENF) ne peut constituer un puissant levier d’impulsion du bien-être des communautés de base que si elle est menée selon une stratégie efficace. C’est pourquoi, le gouvernement s’est engagé à mettre constamment les ambitions du sous-secteur de l’AENF en adéquation avec les nouveaux défis qui tirent leurs inspirations des objectifs nationaux et internationaux, dans une dynamique de développement inclusif et durable.

La mise à disposition de la Stratégie nationale d’alphabétisation et d’éducation non formelle (SNAENF) offre aux promoteurs et aux acteurs de l’AENF des moyens d’action leur permettant d’interagir avec les partenaires, pour se positionner comme un hub de capital humain capable d’impulser l’accroissement de la créativité, de la productivité et du bien-être des communautés. Ce document stratégique constitue désormais un cadre légal qui permet de réaliser les engagements de l’État vis-à-vis de l’AENF, de garantir la stabilité de la gestion des activités du sous-secteur, de faciliter l’implication des structures publiques et privées, internes ou externes, des acteurs de la société civile, dans une synergie fonctionnelle.

Les programmes d’AENF viseront de façon concrète à inculquer aux bénéficiaires des connaissances ainsi que des compétences pratiques et des aptitudes fonctionnelles pertinentes de manière à opérer des changements nécessaires à la maîtrise de leur environnement, à l’amélioration de leur qualité de vie et à leur insertion socioéconomique.

Je souhaite vivement que tous les acteurs et partenaires du sous-secteur s’approprient ce document pour une mise en œuvre optimale des programmes d’AENF et réaffirme l’attachement et la disponibilité de mon département à la réalisation des objectifs de cette stratégie qui s’intègrent parfaitement à la vision du chef de l’État, pour une réduction significative de l’analphabetisme et de la pauvreté, pour le bonheur de nos concitoyens, surtout les femmes et les jeunes filles.

*Ministre de l'action sociale, de la promotion  
de la femme et de l'alphabétisation*

**Adjovi Lolonyo APEDOH-ANAKOMA**

## Résumé exécutif

En 2014, le Togo s'est doté d'une stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle au profit des enfants de 9-14 ans non scolarisés ou déscolarisés précoce et des jeunes et adultes analphabètes de 15-45 ans, pour la période 2014-2025 dont l'objectif est de « réduire de façon significative la proportion d'adultes de 15-45 ans non alphabétisés et des enfants de la tranche d'âge 9 à 14 ans exclus du système éducatif d'ici 2025 ». Toutefois, suite aux évolutions du contexte international (adoption des ODD ; réformes de l'UEMOA ; adoption de l'agenda 2063 de l'Union Africaine ; adoption de la stratégie continentale de l'éducation 16/25 ; adoption de la Stratégie 2024 pour la Science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique (STISA); adoption du programme 2030 des Nations-Unies, etc.) et national (actualisation du PSE 2020-2030 ; adoption du Plan national de développement (PND) et de la Feuille de route gouvernementale (FRG) 2020-2025), le Gouvernement togolais, avec l'appui de ses partenaires, en particulier DVV International, a entrepris de réviser cette stratégie pour prendre en compte les nouveaux enjeux, défis et orientations.

Au plan méthodologique, la SNAENF 2024-2028 s'appuie sur les réalisations et les enseignements tirés de l'évaluation de la stratégie précédente. Elle s'appuie également sur des informations des rapports de diagnostic et de performance, des rapports d'études thématiques réalisées par le sous-secteur et ses partenaires ainsi que sur des consultations approfondies avec des responsables étatiques et non étatiques, des acteurs de la société civile et du secteur privé, etc. De façon pratique, l'actualisation de la SNAENF a suivi une démarche participative, inclusive et graduelle marquée par l'évaluation de la stratégie finissante et l'organisation de deux ateliers, notamment un atelier de production et un atelier de consolidation. Dans l'ensemble, le processus d'actualisation a été conduit dans une démarche participative avec l'implication effective de toutes les parties prenantes dans la définition des priorités, des orientations et des actions de la nouvelle stratégie.

La SNAENF 2024-2028 vise à relever trois défis majeurs : (i) améliorer l'accès et l'équité de l'AENF, (ii) améliorer la qualité de l'AENF et (iii) améliorer la gestion, le pilotage et le financement de l'AENF. Elle s'inscrit dans la vision globale de l'éducation exprimée dans le Plan sectoriel de l'éducation (PSE 2020-2030) : « une transformation structurelle du système éducatif national pour fournir à la nation des ressources humaines en quantité et de qualité nécessaires à la transformation de l'économie ». A l'horizon 2028, il s'agit pour le Gouvernement de faire de l'AENF un instrument de libération économique, sociale, culturelle et psychologique à la fois pour les individus, les communautés d'accueil en formant une masse critique : (i) de citoyens non seulement informés et formés, mais, surtout, capables de mobiliser leurs acquis pour opérer les transformations économiques, sociales, culturelles et politiques posées à l'ordre du jour du développement durable et (ii) de travailleurs disposant de compétences professionnelles qui valorisent le potentiel et les atouts spécifiques au développement inclusif et durable.

La SNAENF se fonde sur les instruments internationaux ratifiés par le Togo, la législation nationale et les cadres de développement international, régional, sous régional et national. On peut citer, entre autres, au plan international les ODD ; la septième Conférence Internationale sur l'Education des Adultes (CONFINTEA VII) ; au plan régional l'agenda 2063 de l'Union Africaine et la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA, 2016-2025) et au plan national, la Constitution de la IV<sup>ème</sup> République, l'Ordonnance N°16 du 6 mai 1975 de la réforme de l'enseignement, la Lettre de politique sectorielle de l'éducation, le PND, la Feuille de route gouvernementale et le PSE.

L'objectif général poursuivi par la SNAENF est de réduire significativement la proportion d'adultes de 15-45 ans et plus non alphabétisés et des enfants hors du système éducatif formel, d'ici 2028. De manière spécifique, elle vise à : (i) élargir l'accès équitable aux programmes d'AENF ; (ii) améliorer la qualité des offres/programmes d'AENF et (iii) renforcer la coordination, la gestion et la mobilisation des ressources du sous-secteur.

La SNAENF repose sur trois (03) axes stratégiques. Le premier axe stratégique porte sur l'amélioration de l'accès et de l'équité de l'AENF et vise deux effets : (i) l'accès des jeunes et adultes analphabètes et des enfants hors école aux programmes d'AENF est amélioré et (ii) les offres de formation sont inclusives et diversifiées. Le deuxième axe stratégique porte sur l'amélioration de la qualité de l'AENF et vise trois effets : (i) les compétences favorables à l'insertion socio-professionnelle des apprenants sont développées ; (ii) les compétences des acteurs en AENF sont développées et (iii) le dispositif de contrôle de la qualité des enseignements-apprentissages est renforcé. Le troisième axe stratégique porte sur l'amélioration de la gouvernance et du financement de l'AENF et vise deux effets : (i) l'efficacité et l'efficience de pilotage/gestion sont renforcées à tous les niveaux et (ii) la capacité de mobilisation des ressources est accrue.

La mise en œuvre de la SNAENF repose sur un plan d'action quinquennal couvrant la période de 2024 à 2028. Le budget global de ce plan d'action quinquennal est estimé à douze milliards trois cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent trente mille cent quatre-vingt-huit (12 397 430 188) francs CFA. Le financement des actions de la stratégie demande ainsi que l'on recourt à une programmation annuelle des interventions avec l'ensemble des partenaires impliqués dans sa mise en œuvre. Une stratégie de mobilisation de ressource est prévue pour lever les fonds nécessaires, en complément aux ressources allouées par le Gouvernement. Cette stratégie de mobilisation de ressources définira aussi un mécanisme de redevabilité permettant de créer et maintenir la confiance des partenaires pour le financement durable des activités. La contribution de la société civile au niveau national comme international, des collectivités territoriales et des opérateurs privés sera aussi sollicitée en appui aux efforts consentis par l'État pour la mise en œuvre de la SNAENF.

En termes de dispositif institutionnel, le cabinet du Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation est l'organe de décision en matière de mise en œuvre de la SNAENF, tandis que la Direction générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle en assure la coordination générale. La mise en œuvre de la stratégie impliquera une diversité d'acteurs et partenaires au développement dont, le Gouvernement, les acteurs sectoriels, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, le secteur privé, les communautés à la base et les partenaires techniques et financiers, etc.

Au plan opérationnel, la mise en œuvre des programmes et projets d'AENF sera déléguée à des opérateurs de type associations et organisations non gouvernementales, etc. dans le contexte de la stratégie du « faire-faire », sur la base d'un cahier des charges définies dans le manuel de procédures. Aussi, en vue de créer une synergie d'actions dans la mise en œuvre de la SNAENF, le cadre national de concertation en AENF où sont représentées les structures de mise en œuvre de la stratégie jouera un rôle déterminant.

Le système de suivi-évaluation sera assuré, pour l'essentiel, par le Système d'information et de management de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (SIM-AENF) qui sera réactivé, fluidifié et mis à l'échelle nationale. Il indiquera clairement le mécanisme par lequel on collecte, remonte, stocke et diffuse les données et informations. Le mécanisme de suivi-évaluation comprend une évaluation de base (ex-ante) qui permettra de mesurer la situation de référence avant

la mise en œuvre de la stratégie, les revues annuelles pour apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie s'appréciera une fois par an (l'évaluation annuelle) et une évaluation finale. Pour accompagner la mise en œuvre de la SNAENF et assurer la visibilité des projets qui en découlent, un plan de communication sera également élaboré et mis en œuvre.

Enfin, pour assurer la réussite de la mise en œuvre de la SNAENF, il incombe au Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, de renforcer le cadre de coordination de l'AENF en le dotant de moyens suffisants pour son fonctionnement et de mettre à la disposition du sous-secteur des ressources (humaines, matérielles, financières, etc.) adéquates pour la mise en œuvre des actions prévues.

## INTRODUCTION

Plus qu'un droit, l'alphanumerisation est un excellent outil pour réduire la pauvreté. En effet, l'analphabétisme a un profond impact socio-économique sur les communautés en ce sens qu'il perpétue les cycles de pauvreté. L'analphabétisme est donc à la fois la cause et la conséquence de nombreux défis sociaux. C'est pourquoi de nombreuses initiatives ont été prises au cours des trois dernières décennies pour définir des orientations visant à éliminer ce fléau.

Ainsi, la Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous (Jomtien, 1990), la CONFINTEA VII à Marrakech en 2022 et le Cadre d'action de Dakar en 2000, ont tous appelé la communauté internationale à s'engager à répondre aux besoins éducatifs des enfants, des jeunes et des adultes, et à instaurer un contexte politique et programmatique favorables à la réalisation des OMD et des buts de EPT, et ce en faisant appel à l'alphanumerisation. Le Forum mondial sur l'éducation de Dakar qui s'est tenu en 2000 a fixé des buts spécifiques à l'EPT et a chargé l'UNESCO d'assurer le suivi et l'évaluation des initiatives d'éducation des adultes. Les ODD, en l'occurrence l'objectif 4 a invité les Etats à veiller à ce que tous les êtres humains puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. La cible 4.6 est plus explicite : « D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ».

Cependant, toutes ces visions doivent encore être converties en politiques, stratégies et programmes d'action concrets pour renforcer l'offre éducative pour tous. C'est à ce titre que le Togo s'est doté d'instruments politiques et stratégiques visant l'accès universel à l'éducation de base, dont l'alphanumerisation des adultes constitue un élément essentiel et une priorité des politiques de développement depuis les indépendances. C'est le cas de la Déclaration de politique sectorielle de l'éducation du Togo adoptée par le Décret 2009-164/PR du 6 juillet 2009 qui fournit un cadre en faveur d'une éducation primaire de qualité et universelle pour tous, y compris pour les groupes vulnérables. C'est dans cette même optique qu'a été élaborée en 2010 le PSE qui a été officiellement endossé en 2010 dans la perspective de l'atteinte d'une scolarisation primaire universelle de qualité. Ce PSE a été actualisé en 2014 pour la période 2014-2025, et a prévu le développement d'un programme d'alphanumerisation et d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et adultes de 15 à 45 ans et un programme d'éducation non formelle destiné aux enfants âgés de 9-14 ans déscolarisés et non scolarisés. Se fondant sur ce plan sectoriel révisé (2014-2025), le Togo s'est doté d'une stratégie de mise en œuvre des programmes d'alphanumerisation et d'éducation non formelle (2014-2025) dont l'objectif principal est de « réduire de façon significative la proportion d'adultes de 15-45 ans non alphabétisés et des enfants de la tranche d'âge 9 à 14 ans exclus du système éducatif d'ici 2025 ». Après environ huit années de mise en œuvre, il s'est avéré utile d'évaluer la mise en œuvre de cette stratégie et de l'actualiser au regard des leçons tirées et des transformations des contextes international et national.

La présente stratégie nationale d'alphanumerisation et d'éducation non formelle (2024-2028) est le fruit d'un processus co-constructif, participatif, transversal, systémique et multi-acteurs marqué par la concertation permanente qui a permis la participation des parties prenantes à toutes les étapes du processus, notamment la préparation, le diagnostic, les choix stratégiques et des priorités d'actions, l'identification des mesures de mise en œuvre et la validation du document. Elle constitue l'instrument majeur qui permettra d'établir un dialogue constructif entre décideurs, partenaires, société civile, opérateurs, collectivités locales, etc., autour des enjeux de promotion de l'AENF dans la perspective du développement national.

## 1. Contexte du pays

### 1.1. Contexte géographique

Le Togo est un pays de l’Afrique de l’Ouest situé dans le golfe de Guinée. Il a une superficie de 56 785 km<sup>2</sup> et est limité à l’Est par le Bénin, à l’Ouest par le Ghana, au Nord par le Burkina Faso et au Sud par l’océan Atlantique. Le Togo est divisé en six (6) régions administratives qui sont : Grand-Lomé, Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et Savanes.

Selon les résultats du cinquième recensement de la population et de l’habitat réalisé en 2022, la population du Togo est estimée à 8 095 498 habitants<sup>1</sup>, dont 4.150.988 femmes (soit 51,3%) contre 3.944.510 hommes (soit 48,7%) avec un taux d’accroissement intercensitaire de 2,30% entre 2010 et 2022. Les projections réalisées par les Nations Unies prévoient une population d’environ 10 507 000 habitants à l’horizon 2030, pour un taux d’accroissement annuel moyen prévisionnel de 2,68% entre 2010 et 2030. La population est essentiellement jeune, puisque les jeunes de moins de 15 ans représentent 41,7%, un taux qui pourra passer à 37,2% en 2030. Pour ce faire, la demande potentielle de services sociaux de base tels que l’éducation, la formation et l’insertion professionnelles, la santé, etc., restera donc forte au cours des dix prochaines années.

Du point de vue de la densité (143 habitants par km<sup>2</sup>), la population togolaise est inégalement répartie sur le territoire, puisque la région Maritime y compris Lomé et ses environs, concentre à elle seule 42% de la population sur 1/10e de la superficie du pays. La population est en majorité rurale (62,3% en 2010), mais la croissance urbaine est de plus en plus forte (2,37% par an) du fait d’un exode rural massif.

### 1.2. Situation macroéconomique

Le Togo, avec une économie de taille modeste, a traversé une période de stabilité politique et a fait de notables progrès de développement au cours de la dernière décennie.

En effet, les récents progrès économiques sont en partie le fruit de la stabilité politique du pays qui, associée aux investissements dans les infrastructures et aux politiques de libéralisation économique, ont engendré une croissance régulière depuis le milieu des années 2000. Le PIB réel a connu une baisse et est situé à 5,5% en 2022 contre 6% en 2021 en raison de la crise sécuritaire en 2021 dans l’extrême Nord du pays et de la crise russo-ukrainienne.

En ce qui concerne l’emploi, le pays a entamé la transition d’une économie essentiellement agricole vers une économie de services dans le sillage d’importants investissements privés dans les services structurants : électricité, télécoms, banque, logistique et transport. L’agriculture, qui représentait plus de 50% du PIB dans les premières années qui ont suivi l’indépendance, est en déclin et représente maintenant moins d’un tiers du PIB.

De plus, il y a une certaine inadéquation entre l’offre de travail qualifié et la demande. En effet 13,5% de la main-d’œuvre ayant une éducation supérieure étaient au chômage ces dernières années, un chiffre largement supérieur à la moyenne nationale de 3,7%. Ce taux est beaucoup plus élevé chez les femmes ayant une éducation supérieure (18,5%). En outre, le chômage officiel général est beaucoup plus prononcé chez les jeunes (9,2%) et a augmenté au cours des cinq dernières années. Étant donné que les personnes instruites sont susceptibles de persévéérer dans la recherche d’un emploi, le nombre élevé de chômeurs instruits suggère soit un manque d’emplois et/ou une inadéquation potentielle cachée entre les emplois disponibles et l’éducation (compétences), soit

des problèmes contraignants tels que le salaire minimum et le déficit de services infrastructurels dans certaines localités (Togo, CEM 2021).

### **1.3. Contexte général de l'éducation**

#### **1.3.1. Cadre institutionnel et stratégique de l'éducation**

Le système éducatif togolais est géré par quatre départements ministériels : le ministère des enseignements primaire, secondaire technique et de l'artisanat, le ministère en charge de l'enseignement technique et de l'artisanat, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère en charge de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

La stratégie du gouvernement togolais en matière d'éducation pour la période 2020-2030 se focalise sur cinq objectifs principaux à savoir :

Objectif 1 : Etendre la couverture du préscolaire (ODD 4.2)

Objectif 2 : Développer un enseignement fondamental de qualité qui prend en compte le primaire et le secondaire avec pour objectif prioritaire l'atteinte de l'ODD 4.1

Objectif 3 : Développer l'enseignement technique et la formation professionnelle afin que les filières répondent aux besoins de l'économie togolaise (ODD 4.3 et ODD 4.4)

Objectif 4 : Disposer d'un enseignement supérieur orienté vers le marché du travail (ODD 4.4)

Objectif 5 : Augmenter le nombre d'apprenants dans les centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle (ODD 4.6)

#### **1.3.2. Dynamique des effectifs scolaires**

Le Togo connaît une croissance dynamique des effectifs scolaires et des capacités d'accueil. Selon les données du Rapport d'analyse des indicateurs de l'année scolaire 2020-2021, on dénombre 206 034 élèves scolarisés sur un effectif scolarisable de 488 488, soit un taux de préscolarisation de 42% contre seulement 14 % en 2011. La proportion des filles fréquentant le préscolaire dépasse légèrement celle des garçons. Elle est de 50,9% pour les filles contre 49,1% pour les garçons. L'effectif des élèves du primaire est passé de 1 498 312 en 2015-2016 à 1 629 064 en 2020-2021 et à 1 672 475 en 2021-2022.

#### **1.3.3. Financement de l'éducation**

Selon le RESEN (2018), le budget total de l'État alloué à l'éducation en 2017 a été de 19 % conformément aux directives de l'UNESCO (15 à 20% des dépenses publiques consacrées à l'éducation). Toutefois, cette priorité budgétaire est portée essentiellement par les dépenses courantes qui représentent 24,6% du budget de fonctionnement de l'Etat en 2017 contre seulement 1,9 % du budget d'investissement de l'État.

La part du sous-secteur de l'AENF en 2019 dans les dépenses courantes de l'éducation représentait 0,1% contre 76,7%, pour l'enseignement primaire et secondaire, 5,5% pour l'enseignement technique et la formation professionnelle et 17,7% pour l'enseignement supérieur (RESEN 2019). Ces données montrent que le sous-secteur de l'AENF est faiblement financé avec une quasi inexistence des dépenses d'investissement sur les ressources internes.

Globalement, les contraintes majeures au financement de l'éducation sont :

- l’insuffisance des ressources allouées au secteur au regard des défis (moins de 20% du budget de l’Etat et moins de 6% du PIB) ;
- la contribution élevée des ménages aux dépenses d’éducation malgré la pratique de la gratuité (53%) ;
- le caractère marginal des dépenses d’investissement (0,36% en 2018 et 1,69% en 2020) ;
- la faible mobilisation de l’aide en faveur de l’éducation (26,78 millions de dollars en moyenne) contre 57,68 millions de dollars dans les pays de l’UEMOA ou 51 millions de dollars pour les pays de la CEDEAO sur la période 2011-2020.

#### 1.3.4. Ampleur de l’analphabétisme

D’après les résultats de l’EHCVM, le taux d’alphabétisation au Togo est de 66,5% en 2018. Ce taux, selon le milieu de résidence, est de 84,2% en milieu urbain contre 51,8% en milieu rural. Par ailleurs, selon la région de résidence, seule la région des Savanes (39,1%) enregistre un taux d’alphabétisation inférieur à 50% alors que dans les autres régions, au moins la moitié de leur population est alphabétisée. Selon le sexe, le taux d’alphabétisation est plus élevé chez les hommes (80,0%) que chez les femmes (55,1%).

*Tableau 1 : Taux d’alphabétisation et taux net ajusté de scolarisation, Togo, 2018*

	Taux d’alphabétisation (15 ans et plus)	Taux net de scolarisation au primaire ajusté	Taux net de scolarisation ajusté au secondaire 1	Taux net de scolarisation ajusté au secondaire 2	Taux net de scolarisation ajusté
<b>Ensemble</b>	66,5	86,2	41,5	19,9	49,9
<b>Milieu de résidence</b>					
<b>Lomé</b>	87,3	92,9	62,6	35,0	66,9
<b>Autres urbains</b>	78,2	93,1	50,3	27,0	59,4
<b>Rural</b>	84,2	92,9	57,8	32,1	64,0
<b>Région</b>					
<b>Maritime</b>	64,7	90,0	40,2	14,8	49,3
<b>Plateaux</b>	61,4	84,3	28,6	9,5	37,8
<b>Centrale</b>	59,7	88,0	36,7	14,9	46,4
<b>Kara</b>	57,1	83,9	43,4	18,5	52,6
<b>Savanes</b>	39,1	75,9	30,5	8,3	36,0
<b>Lomé</b>	87,3	92,9	62,6	35,0	66,9
<b>Sexe</b>					
<b>Masculin</b>	80,0	86,2	41,7	21,3	51,4
<b>Féminin</b>	55,1	86,1	41,2	18,5	48,4

Source : INSEED, EHCVM, 2018

Par ailleurs, la question des enfants qui n’accèdent pas à l’école ou qui l’abandonnent avant d’avoir une qualification constituent un problème crucial pour les politiques éducatives du Togo. Selon les données de l’enquête MICS 2017, au cours de l’année scolaire 2016-17, 9,5% des enfants en âge de fréquenter l’enseignement primaire étaient en situation de non scolarisation (contre 11,5% en 2010). Parmi ceux-ci, 8,1% n’ont jamais eu accès à l’école tandis que 1,4% l’ont abandonné de façon précoce. Lorsqu’on cible la population en âge de fréquenter l’enseignement secondaire, c’est-

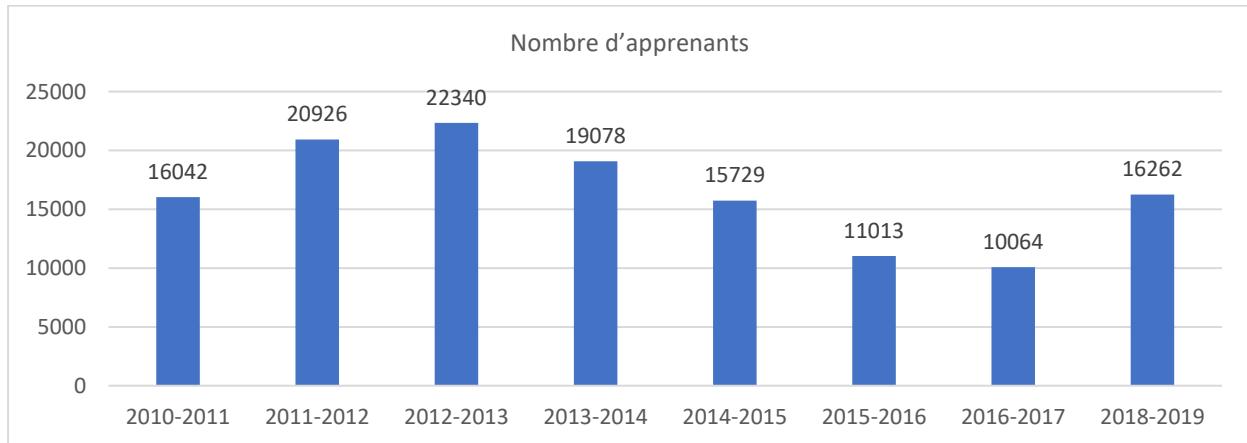
à-dire la classe d'âge des 12-18 ans, la proportion de jeunes en dehors du système scolaire est estimée à 16,4% parmi lesquels 4,3% n'ont jamais eu l'opportunité d'être scolarisés et 12,1% ont fréquentés l'école mais l'ont abandonné de façon précoce. Au total, on peut estimer à 320 156 le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école ( primaire et secondaire) qui étaient en dehors de l'école au moment de l'enquête (RESEN, 2019).

### 1.3.5. Résultats des offres de formation en AENF

Les offres de formation destinées aux jeunes et aux adultes sont : alphabétisation de base, post-alphabétisation et éducation non formelle.

Selon le rapport de l'Etude sur l'état des lieux du sous-secteur de l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle (AENF) au Togo, réalisée en 2021, dans les centres d'alphabétisation de base, le nombre d'apprenants a connu une évolution qui s'est effectuée en trois temps : un premier temps qui porte sur la période entre 2011 et 2013 au cours de laquelle le nombre d'apprenants inscrits dans les centres d'alphabétisation de base a été multiplié par 1,4 en passant de 16 042 à 22 340, un second temps portant sur la période entre 2013 et 2017 où les effectifs ont été divisés par 2,2 en passant de 22 340 à 10 064 apprenants et un troisième temps portant sur la période allant de 2017 à 2019 au cours de laquelle le nombre des apprenants a considérablement augmenté de 38% en passant de 10 064 à 16 262 mais il est resté en-dessous des résultats enregistrés en 2013. Cependant, dans les centres de post-alphabétisation, les effectifs ont connu une évolution avec une légère hausse en passant de 2 320 à 2 704 inscrits entre 2013 et 2019.

*Figure 1 : Evolution des effectifs des apprenants entre 2010 et 2019*

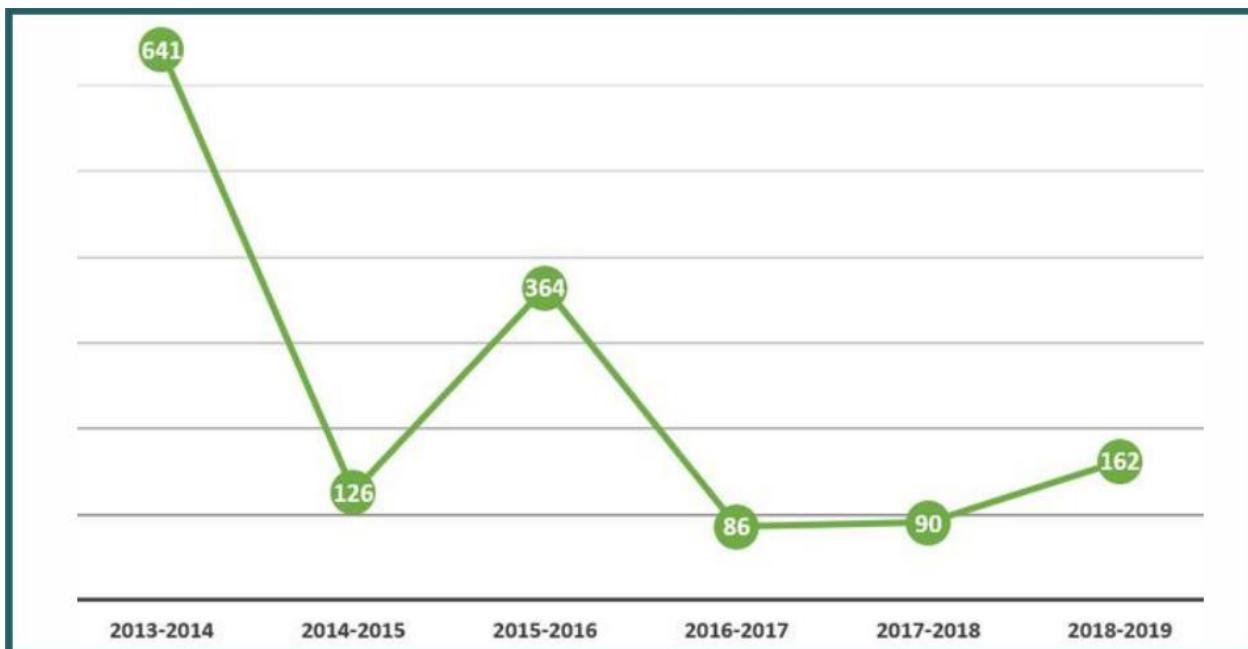


Source : Réalisée sur la base des données de l'état des lieux du sous-secteur de l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle (AENF) au Togo, 2021

Selon les résultats de l'Etude sur l'état des lieux du sous-secteur de l'AENF en 2021, les efforts en éducation non formelle (ENF) des enfants non scolarisés et déscolarisés précoce, restent toujours très insuffisants. Dans le cadre d'un projet pilote de l'ENF qui a été exécuté par Terre des Hommes, plus de 760 enfants âgés de 9-14 ans ont pu être rescolarisés, mais celui-ci s'est retiré du sous-secteur en 2016. L'UNICEF a pris la relève pour assurer la poursuite du projet. En 2018, les centres d'éducation non formelle ne couvraient que trois régions du pays (Lomé Commune, Maritime et Plateaux) avec un total de 3 centres qui ont permis d'enrôler 90 apprenants. Le nombre de centres

d'ENF a évolué à 8 en 2019 pour passer à 18 centres en 2022. L'effectif des apprenants enrôlés est respectivement de 162 et 422.

*Figure 2 : Evolution du nombre d'apprenants enrôlés dans les centres d'ENF entre 2014 et 2019*



Source : Etude sur l'état des lieux du sous-secteur de l'AENF au Togo 2021

### 1.3.6. Financement de l'AENF

Dans l'ensemble, il existe plusieurs sources de financement pour le sous-secteur : l'Etat, les communautés, les opérateurs, les apprenants, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Les dépenses financées par l'Etat pour le sous-secteur de l'AENF pour les dépenses courantes sont faibles. En 2022 par exemple, l'Etat a exécuté un total de 164 556 millions cinq cent cinquante-six mille francs CFA pour le financement des dépenses courantes (RAP 058, DGAENF 2022). Les dépenses en capital pour le sous-secteur sont inexistantes.

Le tableau ci-dessous présente les montants exécutés pour les différents programmes de l'AENF entre 2014 et 2021.

*Tableau 2 : Répartition des lignes budgétaires exécutées entre 2014 et 2021 et leur poids en fonction du budget total*

N°	Rubriques	Montant exécuté	Poids
1	Personnel	268 446 316	12,80
2	Coût des subventions PAAFF Alphabétisation de base (2014-2021)	292 080 450	13,93
3	Coût des subventions PAAFF Post-alphabétisation (2014-2021)	139 147 134	6,63
4	Coût des subventions Education non formelle (2014-2021)	24 746 800	1,18
5	Coût matériel didactique (élaboration et production)	155 530 737	7,41

<b>6</b>	Equipement sur toute la période (matériel roulant)	57 400 000	2,73
<b>7</b>	Communication-Audiovisuel, impression et publication sur la période	14 790 000	0,70
<b>8</b>	Coût du suivi-évaluation sur la période	133 457 445	6,36
<b>9</b>	Autres coûts (Bilan, Lancement/sélection PAAFF, JIA, etc.)	124 616 928	5,94
<b>10</b>	Coût des autres programmes/PTF (COGEP, PTFM, ANADEV, PAEIJ-SP, UNICEF)	587 354 782	28,01
<b>11</b>	Coût administratifs	59 293 000	2,82
<b>12</b>	Renforcement de capacités institutionnelles	239 447 400	11,42
<b>TOTAL</b>		<b>2 096 310 992</b>	<b>100%</b>

Source : Elaboré à partir des données de la DGAENF, 2022

## 1.2. Justification

Le Togo, dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, s'est attelé à élaborer et à actualiser constamment sa politique générale d'éducation en vue de répondre aux défis et aux différentes recommandations nationales et internationales. Cette politique générale qui définit les grandes orientations sur les questions d'éducation prend en compte les quatre sous-secteurs qui la composent (enseignement primaire et secondaire, enseignement technique et formation professionnelle, alphabétisation et éducation non formelle et enseignement supérieur).

Dans le but de prendre en compte les nouveaux défis nationaux et internationaux, le Plan sectoriel de l'éducation a évolué depuis 2010. Ainsi, du PSE 2010-2020, on est au PSE 2020-2030 après celui de 2014-2025. Cette dynamique engagée par le gouvernement vient répondre aux nouvelles exigences du Plan National de Développement (PND) et de l'ambition de la feuille de route gouvernementale 2020- 2025, qui tirent leurs inspirations des objectifs internationaux, notamment, les Objectifs de Développement Durable (ODD), les réformes de l'UEMOA, l'agenda 2063 de l'Union Africaine, la stratégie continentale de l'éducation 16/25, la Stratégie 2024 pour la Science, la Technologie et l'Innovation pour l'Afrique, le programme 2030 des Nations-Unies. Par contre la stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle adoptée en 2014 au profit des enfants de 9-14 ans non scolarisés ou déscolarisés précoce et des jeunes et adultes analphabètes de 15-45 ans pour la période 2014- 2025 n'a pas été actualisée à ce jour, en dépit de toutes les évolutions ci-dessus mentionnées. Pour être en phase avec toutes ces évolutions, le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation (MASPFA) a entrepris d'actualiser la « stratégie de mise en œuvre des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle 2014- 2025 ».

## 2. ANALYSE DE LA SITUATION DU SOUS-SECTEUR DE L'AENF

Cette partie présente un résumé succinct du document de diagnostic qui est le premier produit du processus d'élaboration de la stratégie.

### 2.1. Résultats de l'analyse SWOT

Cette analyse capitalise les forces et les faiblesses ainsi que les menaces et les opportunités liées au sous-secteur de l'AENF.

*Tableau 3 : Matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces du sous-secteur de l'AENF*

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>- Existence d'un ministère en charge du sous-secteur de l'AENF</li><li>- Existence d'une structure nationale de coordination des programmes d'AENF</li><li>- Existence des démembrements au niveau déconcentré</li><li>- Existence des ressources humaines</li><li>- Mise en œuvre de la stratégie du faire faire depuis 2014</li><li>- Existence du PSE prenant en compte l'AENF</li><li>- Cadres de concertation opérationnels</li><li>- Existence d'une subvention de l'Etat depuis 2014</li><li>- Existence d'un manuel de procédures de la stratégie du faire faire depuis 2014</li><li>- Existence d'un curriculum d'alphabétisation et de post-alphabétisation</li><li>- Existence d'un curriculum d'éducation non formelle</li><li>- Adhésion du Togo à la RAMAA</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faible couverture des besoins par les offres en AENF ;</li><li>- Faible diversification des offres en AENF</li><li>- Insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines pour la mise en œuvre des programmes d'AENF</li><li>- Sous financement du sous-secteur</li><li>- Faible capacité logistique</li><li>- Inadaptation des curricula au contexte actuel</li><li>- Faible appropriation de la stratégie par les acteurs du sous-secteur</li><li>- Faible collaboration/coordination avec les autres ministères dans la mise en œuvre des activités d'AENF</li><li>- Inadaptation du manuel de procédures de la stratégie du faire faire face au nouveau contexte</li><li>- Faible visibilité du sous-secteur AENF</li><li>- Faible adéquation des programmes et contenus de formation avec les besoins socio -économiques et professionnels des groupes cibles ;</li><li>- Absence d'un dispositif de reconnaissance, de validation et de certification des enseignements/apprentissages ;</li><li>- Faible professionnalisation des opérateurs pour la conduite des activités d'AENF sur le terrain ;</li><li>- Faible appropriation de la thématique par les acteurs</li><li>- Inexistence de structures de formation initiale et continue des alphabétiseurs et animateurs des centres d'AENF et du personnel de l'institutionnel.</li><li>- Faible utilisation des TIC en AENF</li><li>- Faiblesse du dispositif de collecte et de traitement des données</li><li>- Insuffisance du mécanisme de suivi évaluation</li><li>- Faible implication du secteur privé</li><li>- Absence de stratégie de mobilisation de ressources</li></ul>
OPPORTUNITES	MENACES

- Engagement de certains partenaires techniques et financiers à soutenir le sous-secteur de l'AENF
- Prise en compte de l'AENF dans certains projets de développement
- Engagement issu du sommet mondial sur la transformation de l'éducation
- Cadre d'action de Marrakech issu de la CONFINTEA 7
- Redynamisation du groupe thématique AENF des PTF
- Existence des organisations de la société civile actives en AENF
- Implication des nouvelles parties prenantes telles que les collectivités locales et leurs partenaires (jumelages)
- Existence d'un fort besoin en AENF
- Transversalité de l'AENF dans les programmes et projets de développement
- Aléas naturels (inondations, etc.)
- Troubles sécuritaires
- Catastrophes sanitaires (pandémies et épidémies)
- Changements d'orientations de financement des PTF
- Crises financières

## 2.2. Résultats de l'analyse causale

### 2.2.1. Problème central

Le problème central que la stratégie d'AENF contribuera à résoudre est la « forte proportion des jeunes et adultes de 15-45 ans et plus non alphabétisés et des enfants de la tranche de 9-14 ans hors du système éducatif formel ».

Ce problème central est la résultante de quatre causes principales, elles-mêmes sous tendues par plusieurs causes sous-jacentes.

### 2.2.2. Causes

Quatre causes fondamentales alimentées par les causes secondaires sous-tendent le problème central.

#### 2.2.2.1. Faible diversification des offres

La première cause principale du problème est la faible diversification des offres de services en matière de l'AENF dans l'ensemble du pays. En effet, face à un besoin d'alphabétisation et de l'éducation non formelle de plus en plus croissant, les offres en AENF ne semblent pas répondre à l'attente des potentiels demandeurs ou clients. Cette lacune trouve ses racines ou fondements dans les facteurs suivants :

- **Faible utilisation des langues maternelles dans les offres d'AENF**

Plusieurs langues locales ont fait l'objet de codification et d'instrumentation avec des outils et matériels disponibles. Cependant on note une insuffisance de l'offre en AENF pour l'utilisation de ces langues et par ricochet une faible demande. La promotion d'un environnement lettré favorable aux langues maternelles pourrait stimuler la demande. La promotion des offres en matière d'enseignement/apprentissage bi-plurilingue serait d'une grande pertinence.

- **Faible engouement des apprenants**

Les besoins en alphabétisation et éducation non formelle sont de plus en plus croissants, eu égard au nombre de personnes analphabètes ou d'enfants hors école. Cependant, bien que ces besoins soient identifiés, on note un certain désintérêt des personnes qui s'engagent dans les centres d'alphabétisation. Ce qui se traduit souvent par un taux élevé d'abandons et aussi des absences répétées qui ralentissent l'évolution des cours et rallongent la durée des campagnes. L'amélioration de la qualité des offres couplée de campagnes de sensibilisation continues tous azimuts impliquant les autorités locales, les leaders d'opinions, les opérateurs, les élus locaux ; les offres de services à l'endroit des groupes organisés et autres, permettraient une prise de conscience générale des populations cibles et augmenteraient l'engouement de ces dernières.

- **Cadre d'apprentissage peu attrayant**

Les cadres d'apprentissage sont pour la plupart des salles de classes, des hangars, des magasins ou entrepôts, des lieux de cultes. Ces lieux ne sont pas souvent propices ou adaptés pour une formation des adultes. En outre les mobiliers ne sont pas souvent adaptés, ce qui renforce la réticence des bénéficiaires à suivre les cours. Il est nécessaire d'avoir des cadres d'apprentissage adaptés au statut des cibles.

- **Faible maillage du pays par les opérateurs**

Les opérateurs sont inégalement répartis sur l'ensemble du pays. On note une forte concentration des opérateurs dans les villes et grandes agglomérations tandis que les milieux ruraux et l'arrière-pays sont désertés. L'implication des collectivités locales, des autorités locales, des leaders d'opinions, etc. devra permettre d'équilibrer l'offre proportionnellement à la demande.

- **Faible capacité des acteurs à mobiliser les ressources**

Les acteurs de l'AENF, surtout les opérateurs (les associations et ONG), sont fortement tributaires des appuis des partenaires financiers et techniques, le plus souvent internationaux. Or, les stratégies et cibles des PTF changent constamment avec l'environnement conjoncturel. Ainsi, beaucoup de PTF qui étaient dans l'appui au développement se retrouvent dans la gestion des urgences (sanitaire, sécuritaire, migratoire), ce qui réduit considérablement les possibilités de financement ou appuis disponibles pour l'AENF. Des formations continues des acteurs aux techniques de mobilisation de ressources, plaidoyer et lobbying seraient une alternative pour mitiger cette cause.

#### **2.2.2.2. Faible accès aux programmes**

La seconde cause majeure a trait au faible accès aux programmes d'AENF. Celle-ci s'explique par plusieurs facteurs dont les plus significatifs sont les suivants :

- **Faible couverture des offres en AENF par rapport aux besoins existants**

Les besoins en AENF sont assez nombreux et diversifiés, mais les offres sont faibles et peu diversifiées. Ainsi, on remarque une forte concentration des offres autour des villes et grandes agglomérations alors que les localités enclavées et difficiles d'accès sont désertes.

- **Faible demande**

Bien que le besoin en AENF dans les communautés soit important, peu sont les personnes qui expriment la demande de se faire enrôler, d'où la nécessité d'un travail de sensibilisation soutenu.

- **Faible prise en compte de l'AENF dans les stratégies de développement des collectivités territoriales**

Beaucoup d'élus locaux et autres acteurs des collectivités territoriales ont une connaissance assez limitée de la thématique AENF. Ce qui justifie le faible engagement de ces collectivités dans la promotion de l'AENF dans leur ressort territorial. La conséquence en est que très peu de communes ont intégré la problématique de l'AENF dans leurs plans de développement local. Pour renforcer l'engagement des collectivités territoriales en faveur de l'AENF, des actions de renforcement de capacités, de mobilisation et de plaidoyer doivent être engagées envers les élus locaux.

#### **2.2.2.3. Faible qualité des offres en AENF**

La faible qualité des offres en AENF est la troisième cause majeure qui alimente le problème central. Elle puise sa source dans les facteurs que voici :

- **Faible adaptation des programmes aux besoins des apprenants**

Les analphabètes et les enfants de 9 à 14 ans exclus du système éducatif formel sont autant d'individus avec des besoins d'apprentissages aussi divers que différents. Ainsi, pour leur satisfaction, il faut des programmes diversifiés et adaptés aux besoins spécifiques des cibles.

- **Matériels didactiques et pédagogiques insuffisants et peu attrayants**

Les matériels didactiques et pédagogiques pour l'AENF sont insuffisants et peu diversifiés. Ces matériels standards sont peu adaptés aux besoins des apprenants en termes de fonctionnalité. De plus, les matériels qui devraient traduire les nouveaux curricula ne sont pas produits.

- **Faible adéquation des programmes et contenus de formation avec les besoins socio - économiques et professionnels des groupes cibles**

Les programmes des cours ne sont pas très adaptés aux besoins et statuts ou profils des cibles en termes de fonctionnalité. Apprendre pour apprendre n'est pas souvent la préoccupation des cibles. Les apprenants sont plus demandeurs de programmes plus diversifiés et adaptés à leur besoin d'apprentissage et à leurs profils de sortie (avoir des programmes adaptés aux spécificités des groupes cibles et leurs besoins)

- **Inadaptation des curricula**

Des offres non diversifiées et programmes peu adaptés découlent naturellement des curricula inadaptés aux besoins des cibles.

- **Insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines pour la mise en œuvre des programmes d'AENF**

L'un des problèmes majeurs du sous-secteur de l'AENF est l'insuffisance de personnel en nombre et en qualité. Cette insuffisance est notable aussi bien au niveau central que déconcentré.

- **Faible qualité de la supervision et du suivi-évaluation de l'AENF**

Dans le contexte de la stratégie du faire faire, les opérateurs mettent en œuvre les programmes, l'institutionnel assure le contrôle de la qualité et valide les résultats. Mais faute de renforcement des capacités, les interventions des acteurs de suivi-supervision restent limitées. En outre, l'évaluation des acquis des apprentissages qui relève des prérogatives de l'institutionnel est souvent réalisée par les opérateurs. Aussi, doter le sous-secteur de personnel qualifié et suffisant à tous les niveaux est un impératif.

- **Faible utilisation des TIC en AENF**

Les programmes actuels de l'AENF intègrent peu les TIC. Les rares modules qui font référence aux TIC sont ceux de la phase de consolidation qui ne montrent que l'utilisation de la calculatrice et du téléphone portable. Faire une part belle aux TIC dans les curricula et programmes permettra de rendre les programmes diversifiés, attrayants et adaptés, tout en facilitant leur accès aux bénéficiaires.

- **Faible développement de l'environnement lettré**

L'environnement lettré se résume à : la création de bibliothèques villageoises, l'organisation et l'animation des clubs de lecture pendant la post-alphabétisation, la mise à disposition de livrets et autres brochures. Or, le développement de l'environnement devrait aller au-delà de ces éléments.

#### **2.2.2.4. Faible pilotage et gestion du sous-secteur de l'AENF**

La dernière cause principale identifiée est relative aux lacunes inhérentes au pilotage du sous-secteur de l'AENF. Elle est liée aux facteurs suivants :

- **Insuffisance des textes législatifs et règlementaires**

Le sous-secteur de l'AENF souffre d'une insuffisance de textes législatifs et règlementaires cohérents et adaptés. L'organigramme et les différents postes du sous-secteur ne sont pas formalisés avec des cahiers de charges clairs et précis. Les normes et autres standards ne sont pas élaborés et partagés pour faciliter notamment la validation des résultats et la certification des acquis, la valorisation et promotion des langues nationales, etc.

- **Faible qualité de l'encadrement**

Faute de ressources humaines suffisantes, on note une faiblesse dans la qualité de l'encadrement. Les besoins en appui-accompagnement des opérateurs et des collectivités territoriales sont insuffisamment satisfaits et les suivis et supervisions souffrent de régularité.

- **Absence d'un plan de carrière des ressources humaines en AENF**

Nombre de personnel actuel du sous-secteur ont un fort besoin de formation ou de renforcement des capacités pour mieux assurer les tâches à eux confiées. De même, il n'existe pas de plan de formation, de valorisation et de motivation des acteurs de mise en œuvre des activités sur le terrain.

- **Absence de cartes de besoins**

Les besoins en AENF se présentent dans toutes les contrées du pays, ils se traduisent en estimation mathématique par région, seulement ces besoins n'ont jamais fait l'objet d'identification par villages, cantons, communes et préfectures. Aussi l'absence de carte de besoins ne favorise pas une bonne couverture du pays et cela se traduit par une mauvaise répartition des interventions et des doublons dans la couverture des demandes.

- **Sous financement du sous-secteur**

Le sous-secteur semble être le parent pauvre du secteur de l'éducation. Il reçoit à peine 0,1% du financement public de l'éducation. La capacité de mobilisation de ressources des opérateurs est très limitée.

- **Faible collaboration/coordination avec les autres ministères impliqués dans la mise en œuvre des activités**

Le leadership de la DGAENF n'est pas bien connu des acteurs surtout ceux des programmes et services de ministères impliqués dans l'AENF. Aussi lorsqu'ils portent des projets ou programmes comprenant l'AENF, ils n'associent pas systématiquement la DGAENF, ce qui limite la coordination des actions, la qualité des programmes et projets, empiétant ainsi sur les résultats escomptés.

- **Insuffisance du mécanisme de suivi évaluation**

Pour assurer un bon suivi et évaluation des actions du sous-secteur, la DGAENF avec l'appui de l'UNESCO, à travers le projet CapEFA, a développé un système d'information et de management en AENF (SIM-AENF). Cependant, ce système a connu un arrêt dans son fonctionnement. Les mécanismes mis en œuvre pour pallier son arrêt restent rudimentaires et peu efficaces. Il est alors indispensable de rendre fonctionnel le SIM-AENF ainsi qu'un mécanisme efficace de suivi évaluation.

- **Faible professionnalisation des opérateurs en AENF**

Les opérateurs sont des associations et ONG qui œuvrent pour la promotion de l'AENF. Aussi, dans le cadre de la stratégie de faire-faire, ils sont chargés de l'exécution des projets et programmes d'AENF sur le terrain. Pour ce faire, ils doivent disposer de personnel qualifié, ce qui n'est souvent pas le cas. D'où la nécessité d'œuvrer à la professionnalisation desdits opérateurs.

- **Faible appropriation de la thématique AENF par les acteurs**

Les acteurs de l'AENF sont aussi divers que variés. Si certains comme les opérateurs et le personnel de la DGAENF semblent avoir une certaine maîtrise de la thématique, le personnel des services et ministères impliqués, des collectivités territoriales, des groupes d'intérêts économiques, du secteur privé, les PTF, etc. ont besoin d'informations et de formation accrue pour mieux cerner le contour réel de la thématique.

- **Faible visibilité du sous-secteur AENF**

Le sous-secteur semble méconnu du grand public et parfois de certains acteurs clefs comme les collectivités territoriales, les services des autres ministères impliqués, le secteur privé et les groupements d'intérêts économiques. Les actions de promotion du sous-secteur se résument à l'organisation de la journée internationale de l'alphabétisation et quelques ateliers bilan et de partage d'expériences. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan efficace de communication s'avère indispensable.

- **Faible capacité logistique**

Les acteurs de la gestion et du pilotage disposent de peu de moyens logistiques pour assurer leurs tâches. Les moyens de déplacement du personnel au niveau déconcentré sont vétustes ainsi que leurs matériels informatiques. Aussi pour une bonne coordination des actions du sous-secteur il est important de renforcer la capacité logistique du personnel dans son ensemble.

- **Faible promotion de la recherche-action et innovation**

La thématique de l'AENF fait l'objet de très peu de travaux de recherche malgré l'existence de deux académies nationales de langues et d'autres structures de recherches. Pour rendre plus performant et pro actif le sous-secteur, des programmes de recherche-action et d'innovation doivent être mis en place. Les résultats de la recherche-action pourront servir de base pour une modernisation objective et permanente de l'AENF.

- **Faible capitalisation et partage des expériences et innovations**

En l'absence d'une stratégie claire de communication et de capitalisation des acquis, les expériences et les résultats de la mise en œuvre des projets/programmes, ne sont pas connus du grand public. Les rares ateliers bilan et de partage d'expériences ne touchent que peu d'acteurs et d'habitude les mêmes. Aussi est-il important de créer un mécanisme de capitalisation et de partage d'expériences ou de renforcer le dispositif existant en vue de pallier cette faiblesse.

- **Absence d'un dispositif de reconnaissance, de validation et de certification des enseignements/apprentissages**

Le sous-secteur de l'AENF ne dispose pas de normes ou standards de reconnaissance des acquis et de certification. En plus, le dispositif de contrôle ou d'évaluation des enseignements/apprentissages n'est pas mis en place. Aussi est-il nécessaire de mettre en place des mécanismes pour le contrôle permanent et les évaluations des apprentissages d'une part et d'autre, la validation et la certification.

- **Faible appropriation de la stratégie par les acteurs du sous-secteur**

Les acteurs du sous-secteur ne se sont pas suffisamment appropriés la stratégie nationale de l'AENF, ce qui se traduit par des difficultés de collaboration intra et inter sous-secteur. Il importe de mettre en place un plan de communication adapté pour améliorer l'appropriation de la SNAENF.

- **Inadaptation du manuel de procédures de la stratégie du faire-faire face au nouveau contexte**

Le manuel de procédure de la stratégie du faire-faire, semble caduc sur certains aspects au vu de l'évolution du contexte de la mise en œuvre des programmes d'AENF marquée par l'absence du fonds d'appui à l'AENF. Aussi s'avère-t-il nécessaire de le mettre à jour.

- **Inexistence de structures de formation initiale et continue des alphabétiseurs et animateurs des centres d'AENF et du personnel de l'institutionnel**

L'une des insuffisances du sous-secteur est l'absence d'une structure de formation des alphabétiseurs et animateurs de centres d'AENF et l'insuffisance de formateurs des formateurs qualifiés, alors que ces derniers sont les maillons les plus importants de la chaîne. A l'heure actuelle, ils reçoivent une formation de faible qualité.

- **Insuffisance du dispositif de collecte et de traitement des données**

Le SIM-AENF n'étant plus opérationnel, les dispositifs de collecte et de traitement de données restent rédhibitoires et rudimentaires. Pour une fiabilité des données et une efficacité de leur gestion, il est nécessaire de mettre en place un dispositif efficace de suivi évaluation, doté de moyens logistiques et de ressources humaines adéquates.

- **Faible implication du secteur privé**

Le secteur privé est peu impliqué dans les questions d'AENF, alors qu'il est consommateur et bénéficiaire des produits qui en sortent. Il est important de mettre en place des mécanismes pour une meilleure implication de cet acteur majeur dans l'AENF.

### **2.2.3. Conséquences**

On note l'existence d'une importante proportion d'analphabètes au Togo. La situation est davantage préoccupante en milieu rural. Il est indéniable qu'une personne analphabète maîtrise moins les règles et les codes de la société. Ainsi, l'analphabétisme réduit indubitablement les capacités de participation active des personnes non instruites à la vie publique.

Par ailleurs, l'analphabétisme réduit la capacité contributive des personnes concernées au développement. La corrélation entre la pauvreté et le niveau d'éducation n'est plus à démontrer. L'analphabétisme est identifié comme cause de l'insuffisance de réalisation de divers droits (santé, protection sociale, habitat et emploi décents...) et de l'exclusion d'une importante frange de la population de l'économie et des services financiers. Ces fléaux affectent particulièrement les femmes et les jeunes filles des zones rurales.

## **2.3. Défis et enjeux**

### **2.3.1. Défis**

Les défis qui se posent au sous-secteur se présentent comme suit :

#### ***Améliorer l'accès et l'équité de l'AENF***

- Besoins non satisfaits en AENF des jeunes et adultes analphabètes et des enfants hors écoles ;
- Promotion des offres de programmes d'AENF intégrant les TIC ;
- Mise en œuvre des programmes d'AENF intégrés (AENF comme outil de développement inclusif, équitable et participatif des communautés) ;
- Promotion de l'enseignement/apprentissage bi-plurilingue.

### ***Améliorer la qualité de l'AENF***

- Renforcement des capacités des ressources humaines des acteurs du sous-secteur ;
- Actualisation des curricula et matériels didactiques en lien avec les approches innovantes (Reflect, la Pédagogie du Texte (PdT) et les TIC) ;
- Professionnalisation des métiers d'alphanétiseurs, animateurs, superviseurs, communicateurs et écrivains locaux, bibliothécaires, etc. (référentiel de compétences, formations, plan de carrière, etc.) ;
- Renforcement de l'appropriation de la SNAENF par les acteurs.

### ***Améliorer la gestion, le pilotage et le financement de l'AENF***

- Implication des collectivités territoriales dans la gestion des programmes d'AENF ;
- Prise en compte des programmes d'AENF par les collectivités territoriales dans leur stratégie de développement ;
- Renforcement du cadre de pilotage du suivi évaluation et de capitalisation (dispositif de collecte et de gestion des données, Système d'Information et de Gestion (SIG), etc.) ;
- Renforcement de la visibilité du sous-secteur (élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication en faveur de l'AENF, table ronde, fora etc.) ;
- Valorisation des acquis des apprentissages (certification des apprentissages en AENF, insertion socio-professionnelle, etc.) ;
- Création de passerelles entre l'AENF et autres alternatives éducatives ;
- Mobilisation des ressources en faveur de l'AENF (mise en place d'une stratégie de mobilisation de ressources) ;
- Amélioration de la coordination des actions des différents intervenants ;
- Renforcement du partenariat.

#### **2.3.2. Enjeux**

Les enjeux du sous-secteur sont les suivants :

- Assurer l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- Assurer le lien entre l'alphanétisation, le développement socio-économique et la participation politique active au changement économique et social (ce concept est associé aux 4 piliers de l'éducation : 1- apprendre à connaître, 2- apprendre à faire, 3- apprendre à vivre ensemble, 4- et apprendre à être) ;
- Réduire le coût économique et social de l'analphabétisme ;
- Renforcer l'autonomie et le bien-être des personnes et lutter contre la pauvreté et l'exclusion ;
- Renforcer la participation politique et économique de tous.

### **3. CADRE STRATEGIQUE DU SOUS-SECTEUR DE L'AENF**

#### **3.1. Vision**

La SNAENF s'inscrit dans la vision globale de l'éducation exprimée dans le Plan sectoriel de l'éducation (PSE 2020-2030) : « une transformation structurelle du système éducatif national pour fournir à la nation des ressources humaines en quantité et de qualité nécessaires à la transformation de l'économie ».

Ainsi la vision de la stratégie est libellée comme suit :

A l'horizon 2028, l'AENF se veut un instrument de libération économique, sociale, culturelle et psychologique pour les individus et les communautés en formant une masse critique de citoyens capables de mobiliser leurs acquis pour un développement inclusif et durable.

#### **3.2. Mission de l'AENF**

Le Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation (MASPFA) a pour mission en matière d'AENF de mettre en œuvre la politique nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle. A ce titre, le sous-secteur de l'AENF est chargé de :

- Développer les compétences instrumentales et les compétences de vie courante pour préparer les citoyens à répondre au contexte socioéconomique, professionnel, culturel, politique, ... en constante mutation ;
- Assurer l'alphabétisation et la formation des jeunes et adultes analphabètes ;
- Développer des alternatives éducatives en faveur des enfants hors école ;
- Développer la recherche et l'innovation en matière d'AENF ;
- Développer un environnement lettré favorable à l'utilisation des langues maternelles ;
- Développer des partenariats avec les institutions nationales et internationales pour la promotion de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ;
- Promouvoir un environnement propice à l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Développer l'information et la communication en matière d'AENF.

#### **3.3. Fondements**

La SNAENF se fonde sur les instruments internationaux ratifiés par le Togo, la législation nationale et les cadres de développement international, régional, sous régional et national.

##### **3.3.1 Au plan international**

Les ODD guident la communauté internationale ainsi que les gouvernements nationaux dans l'élaboration de leurs politiques, plus spécifiquement l'ODD 4 vise à « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » notamment la cible 4.6 : « d'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ».

La CONFINTEA VII tenue en 2022 à Marrakech au Maroc : elle a recommandé, notamment d'exploiter le pouvoir de transformation de l'apprentissage et l'éducation des adultes.

### **3.3.2. Au plan régional**

Au plan régional, la SNAENF tire son fondement de documents de politique et de stratégie suivants :

L'agenda 2063 de l'Union Africaine : elle vise une « révolution des compétences » à même de promouvoir une « Afrique pacifique et prospère, intégrée, dirigée par ses propres citoyens et occupant la place qui est la sienne dans la communauté mondiale et l'économie du savoir ».

La Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA, 2016-2025) : sa mission est de réorienter les systèmes d'éducation et de formation en Afrique, pour répondre aux besoins de connaissances, de compétences, d'innovation et de créativité nécessaires pour promouvoir les valeurs fondamentales africaines et propulser le développement durable aux niveaux national, régional et continental.

### **3.3.3. Au plan national**

Au niveau national, la SNAENF s'adosse aux options figurant dans les textes fondateurs suivants :

La Constitution de la IV<sup>ème</sup> République : elle pose les bases de l'éducation pour tous, en disposant : « L'Etat reconnaît le droit à l'éducation des enfants et crée les conditions favorables à cette fin. L'école est obligatoire pour les enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de quinze (15) ans. L'Etat assure progressivement la gratuité de l'enseignement public » (Art. 35).

L'Ordonnance N°16 du 6 mai 1975 de la réforme de l'enseignement portant introduction de nouvelles disciplines, en particulier les langues nationales et africaines dans les programmes de l'école nouvelle : l'article 7 de cette ordonnance dispose que « les programmes de l'école nouvelle seront conçus de manière à lui permettre de procéder à la formation intégrale du citoyen togolais conformément aux objectifs définis dans le titre I. Pour ce faire, ils doivent tenir compte des préoccupations nationales par l'introduction de nouvelles disciplines, en particulier les langues nationales et africaines ».

La Lettre de politique sectorielle de l'éducation : l'une de ses orientations stratégiques majeures est d'« Intensifier la lutte contre l'analphabétisme à travers des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle, jusqu'à l'atteinte d'un enseignement primaire universel de qualité ».

Le Plan national de développement (PND) : A travers le PND, le Gouvernement s'est engagé à ce que les populations aient un accès équitable à l'éducation, à la formation professionnelle et à un enseignement supérieur de qualité orienté vers le marché du travail (Effet attendu 1). Le but étant de disposer des ressources humaines de qualité en quantité suffisante, bien éduquées, bien formées, productives et capables d'innover, d'entreprendre, de s'insérer sur le marché du travail et de contribuer à la création de richesse et au développement du pays.

La Feuille de route gouvernementale : la SNAENF s'inscrit dans les orientations de la Feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025, notamment à travers son axe stratégique 1 intitulé « Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix » qui propose d'« offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail ».

A travers le PSE (2020-2030), le gouvernement s'est engagé à : (i) élargir l'accès aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle aux jeunes et adultes de 15-45 ans et plus

analphabètes et aux enfants de la tranche d'âge 9 à 14 ans exclus du système éducatif tout en corigeant les disparités de tous genres ; (ii) améliorer la qualité des offres/programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle et (iii) améliorer la gestion et le pilotage des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

### **3.4. Principes directeurs**

La mise en œuvre des actions sont guidées par des principes directeurs d'ordre général et spécifique, dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la SNAENF. Il s'agit entre autres de la redevabilité, de l'inclusion, de la durabilité et de la gestion axée sur les résultats.

- Redevabilité mutuelle : un système d'AENF garantissant la bonne gouvernance (redévolabilité mutuelle, transparence), centré sur le développement local et participatif ;
- Flexibilité : un système performant garantissant la flexibilité du dispositif à tous les niveaux et tout au long de la vie ;
- Durabilité : un système intégrant les enjeux de développement durable à tous les niveaux de son fonctionnement ;
- Gestion axée sur les résultats : un système requérant une maîtrise et une optimisation des ressources humaines, matérielles et financières disponibles pour atteindre les résultats escomptés ;
- Equité, genre et inclusion : un système garantissant l'égalité des droits et opportunités pour tenir compte du genre, des inégalités sociales mais également des spécificités des différentes régions dans la mise en œuvre de la SNAENF ;
- Transversalité/intégration : la prise en compte de l'AENF dans les projets/programmes de développement ;
- Fonctionnalité : il vise l'adéquation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle avec les besoins réels des bénéficiaires ;
- Participation : mobilisation et implication active de toutes les forces vives de la société autour de cette cause nationale ;
- Rationalisation et de la capitalisation : sur les moyens disponibles, les efforts déployés et les expériences menées ;
- Faire-faire : consiste à déléguer les fonctions de conception et de mise en œuvre de programmes d'AENF à des acteurs connus et reconnus qui en ont l'expérience et les capacités ;
- Continuum : mise en œuvre d'un programme global prenant l'alphabétisation de base et la post-alphabétisation dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie.

### **3.5. Orientations stratégiques**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'AENF, trois orientations fondamentales sont retenues à savoir : l'accès et l'équité, la qualité ainsi que la gouvernance de l'AENF

### **3.5.1. Objectifs de la stratégie**

L'objectif général poursuivi par la SNAENF, est de réduire significativement la proportion d'adultes de 15-45 ans et plus non alphabétisés et des enfants hors du système éducatif formel d'ici 2028.

De manière spécifique, la stratégie vise à :

- ❖ Elargir l'accès équitable aux programmes d'AENF
- ❖ Améliorer la qualité des offres/programmes d'AENF
- ❖ Renforcer la coordination, la gestion et la mobilisation des ressources du sous-secteur.

### **3.5.2. Axes stratégiques**

Les axes stratégiques de la SNAENF sont issus de l'analyse des principaux objectifs spécifiques tirés des enjeux et défis majeurs du sous-secteur. Ainsi, cette stratégie repose sur trois (03) axes à savoir :

- Axe stratégique 1 : améliorer l'accès et l'équité de l'AENF
- Axe stratégique 2 : améliorer la qualité de l'AENF
- Axe stratégique 3 : améliorer la gouvernance et le financement de l'AENF

#### ***3.5.2.1. Axe stratégique 1 : Améliorer l'accès et l'équité de l'AENF***

La mise en place de cet axe passe nécessairement par la création des offres de formation pertinentes, l'augmentation des offres d'alphabétisation en impliquant les acteurs de la société civile et du secteur privé et en encourageant le développement d'un environnement lettré favorable à l'utilisation de l'écrit dans les langues d'alphabétisation.

L'objectif de cet axe est d'élargir l'accès aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle aux adultes analphabètes de 15-45 ans et plus et aux enfants de la tranche d'âge 9 à 14 exclus du système d'éducation formelle tout en corrigeant les disparités de tous genres.

Pour atteindre ce résultat stratégique, les efforts de l'Etat se concentreront sur la mise en œuvre des actions devant induire les effets attendus ci- après : (i) l'accès des jeunes et adultes analphabètes et des enfants hors école aux programmes d'AENF est amélioré ; et (ii) les offres de formation sont inclusives et diversifiées.

#### ***☒ EFFET ATTENDU 1 : l'accès des jeunes et adultes analphabètes et des enfants hors école aux programmes d'AENF est amélioré***

L'atteinte du résultat à moyen terme devra être effective à travers les extrants ci-après : (i) les besoins en AENF des jeunes et adultes analphabètes et des enfants hors école sont satisfaits ; (ii) les offres de formation en AENF intégrant les TIC sont mises en œuvre.

## ☞ **EFFET ATTENDU 2 : les offres de formation sont inclusives et diversifiées**

Pour l'atteinte de ce résultat d'effet, les principaux extrants suivants sont attendus : (i) les offres de formation sont inclusives ; (ii) les projets et les programmes de développement prennent en compte l'AENF ; (iii) l'enseignement/apprentissage bi-plurilingue est mis en œuvre.

### *3.5.2.2. Axe stratégique 2 : Améliorer la qualité de l'AENF*

Le Gouvernement entend mettre en adéquation les services en charge de l'AENF avec les nouvelles ambitions du sous-secteur et les réformes institutionnelles en cours dans le pays notamment le renforcement des capacités des structures déconcentrées de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle en mettant les collectivités locales et les communautés au cœur du processus. Les structures de l'Etat s'orienteront davantage vers l'accompagnement scientifique et technique à la demande pour une meilleure qualité dans les interventions.

L'objectif de cet axe est d'améliorer la qualité des offres/programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle

Pour atteindre ce résultat stratégique, les efforts de l'Etat porteront sur la mise en œuvre des actions devant induire les effets attendus ci-après : (i) les compétences favorables à l'insertion socio-professionnelle des apprenants sont développées ; (ii) les compétences des acteurs en AENF sont développées ; (iii) le dispositif de contrôle de la qualité des enseignements-apprentissages est renforcé.

## ☞ **EFFET ATTENDU 1 : Les compétences favorables à l'insertion socio-professionnelle des apprenants sont développées**

L'atteinte du résultat à moyen terme devra être effective à travers la réalisation des extrants ci-après : (i) les compétences d'autopromotion des bénéficiaires sont renforcées ; et (ii) les curricula et matériels didactiques adaptés aux besoins socio-professionnels des apprenants sont disponibles.

## ☞ **EFFET ATTENDU 2 : Les compétences des acteurs en AENF sont renforcées**

L'atteinte du résultat à moyen terme devra être effective à travers la réalisation des extrants suivants : (i) les acteurs se sont appropriés les documents stratégiques du sous-secteur ; (ii) la recherche-action est développée ; (iii) les capacités des acteurs du sous-secteur sont renforcées.

## ☞ **EFFET ATTENDU 3 : Le dispositif de contrôle de la qualité des enseignements-apprentissages est renforcé**

L'atteinte du résultat à moyen terme devra être effective à travers les extrants ci-après : (i) le suivi et l'évaluation des acquis pédagogiques sont assurés ; (ii) un pool de professionnels en AENF est disponible.

### 3.5.2.3. Axe stratégique 3 : Améliorer la gouvernance et le financement de l'AENF

La gouvernance ici désigne un ensemble de décisions, de règles et de pratiques visant à assurer le fonctionnement optimal d'une organisation, ainsi que les organes structurels chargés de formuler ces décisions, règles et pratiques, de les mettre en œuvre et d'en assurer le contrôle. L'objectif de cet axe stratégique est d'améliorer la gouvernance et le financement du sous-secteur de l'AENF. Pour l'atteinte du résultat stratégique, les effets suivants sont définis : (i) l'efficacité et l'efficience de pilotage/gestion sont renforcées à tous les niveaux ; (ii) la capacité de mobilisation des ressources est accrue.

#### ☞ EFFET ATTENDU 1 : L'efficacité et l'efficience de pilotage/gestion sont renforcées à tous les niveaux

L'atteinte du résultat à moyen terme devra être effective à travers les extrants ci-après : (i) les collectivités territoriales s'impliquent davantage dans la gestion des programmes d'AENF ; (ii) le cadre organisationnel du suivi-évaluation est opérationnel ; (iii) la coordination des actions d'AENF est améliorée ; (iv) les passerelles entre l'AENF et autres alternatives éducatives sont créées ; (v) les acquis des apprentissages sont valorisés.

#### ☞ EFFET ATTENDU 2 : la capacité de mobilisation des ressources est accrue

L'atteinte du résultat à moyen terme devra être effective à travers les extrants ci-après : (i) les ressources sont mobilisées en faveur de l'AENF ; (ii) la visibilité du sous-secteur est renforcée.

### 3.5.3. Cadre de résultats de la stratégie

Le cadre de résultats de la stratégie d'AENF par axes d'intervention sur la période 2024-2028 se présente comme suit :

*Tableau 4 : Matrice du cadre de résultats*

Niveau de résultats	Indicateurs		Valeur de référence	Année de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Source, moyens et hypothèses de vérification
	Libellé	Unité					
Impact	Taux d'alphabétisation	%	66,5	2018	71%	72%	EHCVM, INSEED
<b>AXE 1 : Améliorer l'accès et l'équité de l'AENF</b>							
Effet 1.1 : L'accès des jeunes et adultes analphabètes et des enfants hors école aux programmes d'AENF est amélioré	Pourcentage d'enfants hors école ayant accès aux programmes d'éducation non formelle	%	4%	2019	22%	25 <sup>1</sup> %	Rapport Annuel de Performance Rapport de suivi Rapport d'évaluation RESEN
	Pourcentage des jeunes et adultes ayant accès aux programmes d'alphabétisation	%	27%	2019	56%	59%	Rapport Annuel de Performance Rapport de suivi Rapport d'évaluation RESEN

<sup>1</sup> Ces projections sont faites sur la base des cibles prévues dans le manuel de simulation financière de l'éducation élaboré dans le cadre du PSE, 2019.

Niveau de résultats	Indicateurs		Valeur de référence	Année de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Source, moyens et hypothèses de vérification
	Libellé	Unité					
Extrait 1.1.1 : Les besoins en AENF des jeunes et adultes analphabètes et des enfants hors écoles sont satisfaits	Nombre d'enfants 9-14 ans enrôlés dans les programmes d'ENF	Nombre	32	2021	885	1646	Rapports d'activités/ Rapports annuels Cartographie des intervenants en AENF
	Nombre de personnes analphabètes enrôlées dans les programmes d'alphabétisation	Nombre	6540	2021	60096	10246 <sup>3</sup>	Rapports d'activités/ Rapports annuels
	Nombre de jeunes et adultes inscrits en post alphabétisation	Nombre	3302	2021	31841	60056	Rapports d'activités/ Rapports annuels Rapports des revus périodiques Rapports des revus du PSE Document de cartographie en AENF
Extrait 1.1.2 : Les offres de formation en AENF intégrant les TIC sont mises en œuvre	Nombre de centres de formation prenant en compte les TIC	Nombre	0	2022	6	24	Rapports d'activités/ Rapports annuels Rapports des revus périodiques Rapports des revus du PSE Document de cartographie en AENF
	Nombre de personnes alphabétisées à travers les TIC	Nombre	0	2022	360	720	Rapports d'activités/ Rapports annuels Rapports des revus périodiques Rapports des revus du PSE Document de cartographie en AENF
Effet 1.2 : Les offres de formation sont inclusives et diversifiées	Taux de réussite des apprenants en alphabétisation	%	63,3%	2015	72%	73%	Enquête QUIBB/DPPD
Extrants 1.2.1 : Les offres de formation sont inclusives	Nombre de programmes spécifiques	Nombre	4 <sup>2</sup>	2022	6	8 <sup>3</sup>	Rapports d'activités/ Rapports annuels Rapports des revus périodiques Rapports des revus du PSE Document de cartographie en AENF
	Pourcentage des femmes parmi les personnes alphabétisées	%	78%	2021	80%	82%	Document de cartographie en AENF
	Proportion de personnes handicapées parmi les alphabétisés,	%	0	2022	1%	2%	Rapports d'activités/ Rapports annuels Rapports des revus périodiques Rapports des revus du PSE

<sup>2</sup> Prise en charge des enfants hors écoles (ENF), PAAFF, PTFM, Programme d'appui aux organisations des populations pastorales des zones transfrontalières (PAO2P)

<sup>3</sup> DUAL, bi-plurilingue, offres agropolaires, programme de développement communautaire

Niveau de résultats	Indicateurs		Valeur de référence	Année de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Source, moyens et hypothèses de vérification
	Libellé	Unité					
							Document de cartographie en AENF
Extrants 1.2.2 : Les projets/programmes de développement prennent en compte l'AENF	Nombre de personnes en situation d'urgence (refugiés, personnes déplacées, etc.)	Nombre	0	2022	100	200	Rapports d'activités/ Rapports annuels Rapports des revus périodiques Rapports des revus du PSE Document de cartographie en AENF
	Nombre de projets/programmes de développement intégrant l'AENF	Nombre	5 <sup>4</sup>	2022	8	12	Rapports d'activités/ Rapports annuels Rapports des revus périodiques Rapports des revus du PSE Document de cartographie en AENF
	Nombre de centres issus de ces programmes	Nombre	0	2022	70	180	Rapports d'activités/ Rapports annuels Rapports des revus périodiques Rapports des revus du PSE Document de cartographie en AENF
Extrant 1.2.3 : L'enseignement/apprentissage bi-plurilingue est mis en œuvre	Nombre de personnes alphabétisés à travers ces programmes	Nombre	0	2022	2100	5400	Rapports d'activités/ Rapports annuels Rapports des revus périodiques Rapports des revus du PSE Document de cartographie en AENF
	Nombre de personnes alphabétisés à travers les programmes bi-plurilingues	Nombre	0	2022	500	1500	Rapports d'activités/ Rapports annuels Rapports des revus périodiques Rapports des revus du PSE Document de cartographie en AENF
<b>AXE 2 : Améliorer la qualité de l'AENF</b>							
<b>Effet 2.1:</b> Les compétences favorables à l'insertion socio-professionnelle des apprenants sont développées	Taux de transition des apprenants d'ENF vers le formel	%	ND	ND	40%	40%	Rapports d'activités, Rapport de fin d'année, Rapport d'enquête de suivi professionnel
	Taux de réussite des adultes (15 ans et plus)	%	86%	2019	92%	93%	Rapports annuels de performance, d'évaluations,

<sup>4</sup> Croix Rouge (Résilience et changement climatique dans les maritimes), ANADEB, PAEJ-ESP, Programme Sécurité Alimentaire Durable, Gouvernance locale et participative

Niveau de résultats	Indicateurs		Valeur de référence	Année de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Source, moyens et hypothèses de vérification
	Libellé	Unité					
							Rapport de fin d'année
	Taux de réussite des enfants (9-14 ans)	%	90,63%	2021	94%	95%	Rapports d'activités, Rapport de fin d'année, Rapport d'enquête de suivi professionnel
<b>Extrants 2.1.1 : Les compétences d'autopromotion des bénéficiaires sont renforcées</b>	Nombre d'apprenants en AENF ayant acquis des compétences professionnelles	Nombre	2704	2021	12011	14807	Rapports annuel, d'évaluation, rapports de formation, revue, Rapport de fin d'année Cartographie d'AENF
<b>Extrants 2.1.2 : Les curricula et matériaux didactiques adaptés aux besoins socio-professionnels des apprenants sont disponibles</b>	Nombre de curricula révisés	Nombre	00	2021	02	02	Rapports annuels de performance, d'évaluation, Rapport de fin
	Nombre de programme de formation spécifique en alphabétisation <sup>5</sup>	Nombre	00	2021	03	04	Rapports annuels de performance, d'évaluation, Rapport de fin
	Nombre de programmes de formation spécifique en ENF	Nombre	00	2021	02	03	Rapports annuels de performance, d'évaluation, rapports de fin d'années
	Nombre de matériaux didactiques en alphabétisation de base révisés (syllabaire, calculaire et leurs guides)	Nombre	00	2021	04	04	Rapports annuels de performance, d'évaluation, rapports de fin d'années
	Nombre de manuels d'apprentissage en ENF élaborés (livrets des huit champs de formation et leurs guides pour les 3 niveaux)	Nombre	00	2021	24	24	Rapports annuels de performance, d'évaluation, rapports de fin d'années
<b>Effet 2.2 : Les compétences des acteurs en AENF sont renforcées</b>	Taux d'achèvement des jeunes et adultes (15 ans et plus) dans les centres d'alphabétisation	(%)	90%	2021	90%	90%	Rapports annuels de performance, d'évaluation, Rapport de fin d'année
	Taux d'achèvement des enfants (9-14 ans) dans les centres d'ENF	(%)	ND	2021	90%	90%	Rapports annuels de performance, d'évaluation, Rapport de fin d'année
<b>Extrants 2.2.1 : les acteurs se sont appropriés les documents stratégiques du sous-secteur</b>	Nombre de professionnels alphabétiseurs	Nombre	675	2021	723	834	Revue PSE, rapport annuel d'activité
	Nombre de professionnels animateurs	Nombre	08	2021	11	13	Revue PSE, rapport annuel d'activité
	Nombre de professionnels de bibliothécaires	Nombre	114	2021	601	740	Revue PSE, rapport annuel d'activité
<b>Extrants 2.2.2 : La recherche-action est développée</b>	Nombre de projets Collaboratifs développés	Nombre	00	2021	02	03	Rapport d'activité, projet

<sup>5</sup> Programmes en 2025 : Programme intégrant les TIC, inclusion et VBG, programme basée sur la transformation agroalimentaire, programme prenant en compte les corps de métiers etc.

Niveau de résultats	Indicateurs		Valeur de référence	Année de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Source, moyens et hypothèses de vérification
	Libellé	Unité					
<b>Extrants 2.2.3 : Les capacités des acteurs du sous-secteur sont renforcées</b>	Nombre des acteurs ayant des capacités renforcées	Nombre	191	2019	300	500	Rapports annuel, d'évaluation, rapports de formation, revue, Rapport de fin d'année
<b>Effet 2.3 : Le dispositif de contrôle de la qualité des enseignements-apprentissages est renforcé</b>	Proportion d'apprenants évalués par l'institutionnel en fin d'apprentissage	Pourcentage (%)	64%	2019	70%	75%	Rapport d'évaluation
	Un guide d'évaluation des apprentissages	Nombre	00	2021	01	01	Document du guide
<b>Extrants 2.3.1 : Le suivi et l'évaluation des acquis pédagogiques sont assurés</b>	Nombre d'acteurs touchés par les activités de suivi	Nombre	58	2019	108	158	Rapport d'activité
	Nombre d'outils adéquats utilisés	Nombre	01	2019	02	02	Rapport d'activité
<b>Extrants 2.3.2 : Un pool de professionnels en AENF est disponible</b>	Nombre d'inspecteurs d'alphabétisation et d'éducation non formelle formés	Nombre	3	2021	4	6	Revue PSE, rapport annuel d'activité
	Nombre d'alphabétiseurs formés	Nombre	675	2021	723	834	Revue PSE, rapport annuel d'activité
	Nombre d'animateurs formés	Nombre	08	2021	11	13	Revue PSE, rapport annuel d'activité
	Nombre de bibliothécaires formés	Nombre	114	2021	601	740	Revue PSE, rapport annuel d'activité
<b>AXE 3 : Améliorer la gouvernance et le financement de l'AENF</b>							
<b>Effet 3.1 : L'efficacité et l'efficience de pilotage/gestion sont renforcées à tous les niveaux</b>	Taux de réalisation des résultats planifiés du programme	%	ND	2022	70	100	- Le compte administratif - Rapports de performance - Rapports d'évaluation (annuelle, mi-parcours et finale)
<b>Extrants 3.1.1 : Les collectivités territoriales s'impliquent davantage dans la gestion des programmes d'AENF</b>	Nombre de collectivités engagées en AENF	Nombre	ND	2022	90	117	- Rapport d'activités - Rapports d'évaluation
<b>Extrants 3.1.2 : Le cadre organisationnel du suivi évaluation est opérationnel</b>	Nombre de dispositif de suivi-évaluation fonctionnel	Nombre	0	2021	1	1	Rapport d'activités Rapports d'évaluation
	Système d'Information et de Gestion en AENF (SIM-AENF) dynamisé	Nombre	0	2022	1	1	Rapport d'activités Rapports d'évaluation
	Document de capitalisation de bonnes pratiques	Nombre	1	2017	1	2	Rapport d'activités Document de capitalisation
	Nombre de bonnes pratiques partagées/vulgarisées	Nombre	1	2017	1	2	Rapport d'activités Rapports d'évaluation
	Nombre d'évaluations réalisées par la RAMAA	Nombre	0	2022	1	2	- Rapport d'activités - Rapports d'évaluation
<b>Extrants 3.1.3 : La coordination des actions d'AENF est améliorée</b>	Nombre de réunions de coordination des services institutionnels	Nombre	0	2022	3	7	- Rapport d'activités - Rapports d'évaluation
	Nombre de rencontres CRC/CNC-AENF	Nombre	26	2022	52	130	- Rapport d'activités

Niveau de résultats	Indicateurs		Valeur de référence	Année de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Source, moyens et hypothèses de vérification
	Libellé	Unité					
	Nombre de rencontres bilan /revue	Nombre	0	2022	2	5	- Rapport d'activités - Rapports d'évaluation
<b>Extrants 3.1.4:</b> Les passerelles entre l'AENF et autres alternatives éducatives sont créées	Nombre de documents de passerelles élaboré	Nombre	0	2022	1	1	-Rapport d'activités -Rapports d'évaluation -Document de passerelles
	Nombre d'acteurs formés sur les passerelles	Nombre	0	2022	30	70	-Rapport d'activités -Rapports d'évaluation -Document de passerelles
<b>Extrants 3.1.5 :</b> Les acquis des apprentissages sont valorisés	Référentiel de certification des apprentissages opérationnel	Nombre	0	2022	1	1	-Rapport d'activités -Rapports d'évaluation -Référentiel
	Proportion des néo-alphabètes ayant reçu une attestation	%	0	2022	100	100	Rapport d'activités -Rapports d'évaluation
<b>Effet 3.2 :</b> La capacité de mobilisation des ressources est accrue	Taux de financement des activités de la stratégie de l'AENF	%	ND	2022	70	100	Rapports d'étape, -Rapports de revues PSE et SNAENF, -Rapports d'audit, -Rapports de performance -Rapports d'évaluation
	Taux d'absorption des ressources mobilisées	%	ND	2022	100	100	Rapport d'activités Rapports d'évaluation Revues périodiques
<b>Extrants 3.2.1 :</b> Les ressources sont mobilisées en faveur de l'AENF	Stratégie de mobilisation de ressources opérationnelle Nombre de conventions de partenariats conclues Nombre d'acteurs du secteur privé engagés	Nombre	0 2 0	2022	1 3 1	1 5 2	Document de stratégie Rapport d'activités - Accords de partenariats Rapports d'évaluation
<b>Extrants 3.2.2 :</b> La visibilité du sous-secteur est renforcée	Plan de communication	Nombre	0	2022	1	1	Document élaboré
	Proportion d'actions réalisées	%	0	2022	55	100	Rapport d'activités Rapports d'évaluation

## 4. CADRES DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI ET EVALUATION

### 4.1. Cadre de mise en œuvre

Cette section définit le dispositif institutionnel et organisationnel mis en place et son articulation avec les objectifs à atteindre. Elle identifie les rôles et responsabilités des acteurs, et prévoit les moyens de financement adéquats pour la mise en œuvre de la stratégie.

A travers un processus participatif, la mise en œuvre de la SNAENF impliquera une diversité d'acteurs et de partenaires au développement entre autres, le Gouvernement, les acteurs des ministères impliqués, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, le secteur privé, les communautés à la base et les partenaires techniques et financiers. Dans le cadre de cette

stratégie, des plans d'actions opérationnels puissent être élaborés et mis en œuvre par les différents acteurs.

#### **4.1.1. Cadre légal**

Le sous-secteur de l'AENF est régi par les dispositions des décrets n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres et n°2013 -060/PR du 17 septembre 2013 portant composition du gouvernement. Au terme de ces décrets, le Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphanumerisation (MASPFA) a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de protection sociale des personnes vulnérables, d'équité et d'égalité genre, de la promotion de la femme, ainsi que de l'alphanumerisation et de l'éducation non formelle. Le MASPFA conçoit, met en œuvre et fait le suivi des programmes et projets de communication, de promotion et de mobilisation sociale dans les domaines de la protection sociale des personnes vulnérables, du genre, de la promotion de la femme et de l'alphanumerisation.

#### **4.1.2. Cadre institutionnel**

Le Gouvernement, le MASPFA, les ministères impliqués et institutions de l'Etat constituent les acteurs institutionnels de la mise en œuvre de la SNAENF. Chacun, en ce qui le concerne aura un rôle à jouer pour l'atteinte des objectifs de la stratégie.

##### **❖ Gouvernement**

Le Gouvernement assure l'adoption de la SNAENF. A ce titre, les différents départements ministériels intervenant sur la thématique de l'AENF veilleront à l'application conséquente des orientations de la présente stratégie et en rendront compte au Chef du Gouvernement par le biais du Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphanumerisation.

##### **❖ Ministère de l'Action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphanumerisation**

La mise en œuvre de la SNAENF incombe en priorité au Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphanumerisation qui déléguera à la Direction générale de l'alphanumerisation et de l'éducation non formelle (DGAENF) sa mise en œuvre opérationnelle.

A ce titre, le Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphanumerisation prendra toutes les initiatives qui s'imposent pour que toutes les institutions de l'Etat et leurs démembrements, les institutions de coopération bilatérale et multilatérale, la société civile et les collectivités territoriales, connaissent et s'approprient le document de la SNAENF. Un plan de communication sera élaboré pour orienter les actions dans ce sens.

A travers ses structures centrales, déconcentrées et rattachées, le Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphanumerisation assurera la coordination de toutes les activités entreprises dans le cadre de la réalisation des objectifs définis dans la SNAENF et rendra compte périodiquement au Gouvernement.

Pour pouvoir mettre des données fiables à la disposition de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SNAENF, des études et recherches en matière d'exploitation du potentiel des langues locales seront diligentées et leurs résultats feront l'objet d'une actualisation périodique.

La direction générale de l’alphabétisation et de l’éducation non formelle sera le bras opérationnel du Ministère dans la mise en œuvre de la SNAENF.

#### ❖ **Ministères impliqués et institutions de l’Etat**

La thématique de l’AENF est transversale à plusieurs ministères qui contribuent également à la mise en œuvre de la SNAENF. Il s’agit, entre autres, du Ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l’artisanat ; du Ministère de l’enseignement technique et de l’artisanat ; du Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l’emploi des jeunes ; du Ministère de l’agriculture, de l’élevage et du développement rural ; du Ministère de l’administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires ; du Ministère de l’économie et des finances, du Ministère de la planification du développement et de la coopération, du Ministère de l’économie numérique et de la transformation digitale. Dans ce cadre, des mécanismes de concertation périodiques seront mis en place ou renforcés.

#### ❖ **Autres acteurs**

La société civile, les collectivités territoriales, les organisations à base communautaire, les Académies de langues et structures de recherches, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, constituent les autres acteurs de mise en œuvre de la SNAENF.

##### ***Société civile***

La société civile constitue un partenaire privilégié pour l’Etat dans la mobilisation des ressources de toutes sortes en faveur des programmes d’AENF. Cela étant, elle jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de la SNAENF, grâce à l’option de la stratégie du « faire-faire ».

Les opérateurs seront activement mobilisés pour la mise en œuvre de la SNAENF. Ils appuieront également l’action gouvernementale en servant de relais auprès des communautés pour augmenter la demande en matière d’AENF. Il est également attendu de la société civile qu’elle s’investisse pleinement dans la mise en œuvre de la stratégie en initiant et/ou en mobilisant des ressources pour l’exécution des projets et programmes qui contribuent directement ou indirectement à la diversification et à l’augmentation de l’offre en matière d’AENF.

##### ***Collectivités territoriales***

Conformément à la Loi 2007/011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés et tous les textes qui la modifient, les collectivités territoriales auront un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre des politiques de développement au niveau local. Elles devront, à ce titre, prendre en compte la thématique de l’AENF dans leurs plans de développement local.

##### ***Organisations à base communautaire***

Les organisations à base communautaire sont les premiers acteurs du développement local. A cet effet, la mise en œuvre de la SNAENF passera par une mobilisation des structures communautaires (CVD, CDQ, CCD, COGEP, clubs des mères, coopératives, groupements, etc.) pour renforcer l’ancrage communautaire des programmes d’AENF.

##### ***Académies /associations de langues et structures de recherches***

Le Togo dispose de deux académies (Ewé et Kabiyè), des associations de langues maternelles et d’autres structures de recherches. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNAENF, des

partenariats seront noués avec ces organisations pour développer des programmes de recherche-action en matière d'AENF et pour exploiter le potentiel des langues nationales à des fins d'alphabétisation fonctionnelle.

### ***Secteur privé***

La mise en œuvre de la SNAENF exige une mobilisation conséquente de ressources en appui à celles de l'Etat. Dans ce cadre, l'une des pistes majeures retenues dans la présente stratégie est le secteur privé dont la participation au développement n'est pas une nouveauté. Des partenariats seront développés avec le secteur privé pour soutenir financièrement les programmes d'AENF destinés aux producteurs, aux employés et aux agents économiques des secteurs informel et formel.

### ***Partenaires techniques et financiers***

L'un des défis majeurs que le Gouvernement aura à relever dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie est la mobilisation de ressources matérielles et financières suffisantes à la hauteur des ambitions affichées. Pour ce faire, le Gouvernement devra compter sur l'appui de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux.

#### **4.1.3. Arrangements de gestion**

La mise en œuvre efficace de la SNAENF passe par la responsabilisation d'un certain nombre d'organes spécifiques.

##### ***4.1.3.1. Instance de décision***

Le Cabinet du Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation est l'organe de décision en matière de mise en œuvre de la SNAENF.

##### ***4.1.3.2. Organe de coordination***

La Direction générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle assure la coordination générale de la mise en œuvre de la SNAENF. Elle assure les fonctions de pilotage, de normalisation, de suivi et d'évaluation des programmes, la recherche de financement ainsi que l'accompagnement scientifique et technique à la demande pour une meilleure qualité dans les interventions. Elle en assure par ailleurs le suivi et l'évaluation indépendamment de la nature des opérations et des sources de leur financement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNAENF, la DGAENF s'appuie sur deux directions techniques (direction de l'alphabétisation et de la formation des adultes (DAFA), et direction de l'éducation non formelle des adolescents (DENFA)) qui assurent la coordination technique des interventions avec le concours des services déconcentrés en charge de l'AENF.

##### ***4.1.3.3. Organes d'exécution***

La mise en œuvre des programmes et projets d'AENF sera déléguée à des opérateurs de type associations et organisations non gouvernementales, ... dans le contexte de la stratégie du « faire-faire » sur la base d'un cahier des charges définies dans le manuel de procédures. Ces opérateurs mettent en œuvre lesdits programmes et donc contribuent à la réalisation des objectifs de la SNAENF.

Par ailleurs, le MASPFA s'appuiera également sur ces opérateurs pour porter le plaidoyer en vue de la mise en place effective d'une stratégie durable de mobilisation de fonds en faveur de l'AENF.

#### **4.1.3.4. Organe consultatif**

Dans le but de créer une synergie d'action dans la mise en œuvre de la SNAENF, il sera dynamisé, sous la tutelle du MASPFA, le cadre national de concertation en AENF où sont représentées les structures de mise en œuvre de la stratégie : des représentants des ministères ou services impliqués, des représentants des communes, des structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat (DRASPFA), des opérateurs, des partenaires en développement, etc.

Cet organe aura la charge de promouvoir la concertation, l'étude et la suggestion des grandes orientations de l'action en matière d'AENF. Il sera aussi chargé de faire un suivi indépendant de la mise en œuvre de la SNAENF et de recommander, au besoin, au MASPFA, des mesures correctives qui s'imposent, et le cas échéant, une relecture de la stratégie. Ce cadre est représenté au niveau décentralisé.

#### **4.1.4. Financement de la stratégie d'AENF**

##### **4.1.4.1. Sources de financement**

Plusieurs sources d'ordre interne et externe ont été identifiées pour le financement de la SNAENF.

- Sources internes**

La première source potentielle de financement de la SNAENF est le Budget de l'Etat à travers le Programme d'Investissement Public (PIP). Il existe par ailleurs les collectivités locales, les OSC, le secteur privé, les sociétés paraétatiques, etc. qui contribuent au financement interne.

- Sources externes**

Les sources externes de la SNAENF proviennent essentiellement des bailleurs de fonds, des PTF, de la coopération Nord-Sud, de la coopération sous régionale /Sud-Sud, de la coopération bilatérale, triangulaire, multilatérale, etc.

##### **4.1.4.2. Stratégie de mobilisation des ressources pour le financement de la SNAENF**

Quelques actions de mobilisation de ressources ont été identifiées :

##### **Lobbying**

La première stratégie envisagée est le lobbying actif auprès des hautes autorités du pays pour, d'une part, leur présenter l'état des lieux du financement de l'AENF au Togo, et, d'autre part, les inciter à prendre des mesures en faveur du sous-secteur.

##### **Mise en place d'une cellule de veille**

Il sera mis en place une Cellule de veille pour mieux mobiliser les ressources financières destinées au sous-secteur. Cette cellule aura pour mission de prospecter pour identifier les opportunités de financement disponibles aux niveaux national, régional et international (notamment les appels à projets).

##### **Renforcement de capacités**

La capacité de la structure de pilotage de la SNAENF à mobiliser les ressources passe par le niveau de maîtrise des techniques de mobilisation des ressources internes et externes.

Des ateliers seront organisés à cet effet, sur les conditions d'accès aux investissements du PIP, les mécanismes d'accès à chaque source de financement, les stratégies de négociation et de communication, sur le montage de projets/programmes, etc.

### **Développement de partenariats**

La diversification des partenariats est une stratégie efficace de mobilisation de ressources. A cet effet, l'organe en charge du pilotage de la SNAENF travaillera à identifier et conclure des partenariats stratégiques et opérationnels avec des organismes, à divers niveaux (sous régional et international), pour promouvoir l'AENF.

Dans le même sens, le Gouvernement mettra en place des facilités pour promouvoir la participation accrue du personnel technique de la DGAENF et des opérateurs aux réunions et rencontres internationales. Cette politique permettra de construire de nouveaux réseaux ou de nouvelles plateformes de partenaires, facilitant ainsi la prospection, le montage des projets et l'accès diversifié aux financements.

### **Reddition de comptes**

La reddition de comptes est une stratégie efficace de mobilisation de ressources. Elle part du principe que plus les bailleurs de fonds sont convaincus que leur investissement est géré de façon responsable et transparente pour l'atteinte de résultats probants, plus ils seront portés à investir davantage. Pour ce faire, il sera mis en place des mécanismes de reddition systématique de comptes aux bailleurs de fonds, notamment des rapports réguliers, des audits, la mise en œuvre d'un dispositif de communication, etc.

## **4.2. Cadre de suivi-évaluation**

### **4.2.1. Dispositif de suivi et d'évaluation**

Le dispositif de suivi-évaluation sera assuré, pour l'essentiel, par le système d'information mis en place conformément au cadre institutionnel proposé.

#### ***4.2.1.1. Au niveau stratégique***

Au niveau stratégique, le leadership d'ensemble de la SNAENF est assuré par un mécanisme institutionnel de supervision et de suivi placé sous l'autorité du Ministre en charge de l'AENF. Ce mécanisme a pour mission, entre autres, la supervision de la mise en œuvre de la SNAENF et la prise de décisions stratégiques.

#### ***4.2.1.2. Au niveau technique***

Le suivi opérationnel de la mise en œuvre de la SNAENF sera assuré par la DGAENF et ses directions techniques. Elles seront chargées du suivi et de l'évaluation des activités de la SNAENF.

Au niveau déconcentré, le suivi-évaluation sera effectué par les directions régionales et préfectorales en charge de l'AENF.

Dans le contexte de la stratégie du faire-faire, les acteurs communaux, ceux de la société civile intervenant en AENF et les communautés à la base seront impliqués dans le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des programmes d'AENF.

#### **4.2.2. Mécanisme de suivi-évaluation**

Le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie devra garantir l'analyse de l'atteinte des objectifs fixés. Il se fonde sur la mise en œuvre de la matrice d'actions prioritaires nécessaires à l'atteinte des cibles visées. Un cadre de mesure des indicateurs de performance et de suivi-évaluation sera également défini.

L'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie s'appréciera à travers des revues annuelles de suivi réunissant les ministères impliqués, les partenaires techniques et financiers, les opérateurs, les collectivités locales, etc.

Dans la pratique, le système de suivi-évaluation sera assuré, pour l'essentiel, par le Système d'information et de management de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (SIM-AENF) qui devra être réactivé, fluidifié et mis à l'échelle nationale.

Le SIM-AENF indiquera clairement le mécanisme par lequel sont collectées, remontées, stockées et diffusées les données et informations. Une méthodologie et des outils opérationnels seront mis en place pour :

- collecter et remonter des données et informations se rapportant aux réalisations physiques et financières, aux échéances et aux facteurs explicatifs des écarts entre prévisions et réalisations ;
- traiter et analyser les données collectées ;
- constituer des bases de données afin d'organiser et de rendre accessibles les informations sur la mise en œuvre des projets/programmes d'AENF ;
- diffuser et faire circuler l'information analysée et triée selon un mécanisme d'information bien défini ;
- Etc.

#### **4.2.3. Outils de suivi-évaluation**

##### ***4.2.3.1. Outils de suivi***

Un plan de suivi sera conçu et mis en œuvre. Les principaux outils et supports de suivi sont : (i) les rapports d'activités, les rapports et comptes rendus des réunions ; (ii) le tableau de suivi des indicateurs ; (iii) le tableau de suivi du Plan de travail et budget annuel (PTBA) ; (iv) les actions/projets/programmes des différents acteurs de la mise en œuvre de la stratégie.

##### ***4.2.3.2. Outils d'évaluation***

Les outils qui seront utilisés pour l'évaluation de la stratégie sont, entre autres :

- le plan synoptique de suivi-évaluation qui indique les objectifs, les résultats attendus, les indicateurs de performance, le niveau de base, le niveau cible ; les études à mener ou à consulter afin d'obtenir les informations nécessaires au suivi-évaluation, les réunions ou revues envisagées, leur rythme et les périodes ; et les principaux engagements ou échéances, nationaux ou internationaux, qui concernent la politique ;
- les rapports d'études, d'enquêtes, de visites de terrain et de contrôle des réalisations ;
- les rapports des revues annuelles, ou à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action

- les rapports d'évaluation d'impact et d'audit.

La SNAENF fera globalement l'objet trois (3) revues annuelles et de deux évaluations : (i) une évaluation à mi-parcours et (ii) une évaluation finale. Les résultats de l'évaluation finale seront pris en compte pour la révision de la stratégie.

#### **4.2.3. Stratégie de communication**

Pour accompagner la mise en œuvre de la SNAENF et assurer la visibilité des projets qui en découlent, un plan de communication sera élaboré.

Dans l'ensemble, la stratégie de communication reposera sur :

- la vulgarisation aux niveaux national, régional et local de la SNAENF ;
- la mise à jour et l'interfaçage des différents sites web sur la l'AENF ;
- l'instauration d'un dialogue permanent entre tous les acteurs impliqués dans le sous-secteur de l'AENF (ministères impliqués, société civile, collectivités locales, partenaires techniques et financiers, etc.).

Au niveau local, une communication de proximité est nécessaire pour informer les populations à la base sur les offres existantes en matière d'AENF et pour stimuler la demande. Il s'agit d'informer, de susciter l'attention, la prise de conscience au sujet de l'AENF et d'éveiller l'intérêt des groupes cibles vis-à-vis de l'AENF.

#### **4.3. Conditions nécessaires et suffisantes pour la mise en œuvre**

La mise en œuvre efficace et efficiente de la SNAENF passe par la mobilisation conséquente de moyens techniques, financiers, humains et matériels. Dans l'ensemble, les conditions essentielles à la réussite de la SNAENF sont, notamment :

- la volonté politique forte apportant un soutien conséquent à l'AENF ;
- l'existence d'une instance de coordination de l'AENF dotée de moyens suffisants pour son fonctionnement ;
- la disponibilité de ressources (humaines, matérielles, financières, etc.) adéquates pour la mise en œuvre des actions prévues.

#### **4.4. Analyse et gestion des risques**

Les risques identifiés et les mesures préconisées pour la mise en œuvre réussie de la stratégie sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Risques et mesures d'atténuation

Domaines	Risques	Mesures d'atténuation
<b>Au plan politique</b>	Détérioration du climat politique	Maintenir le dialogue pour un climat politique apaisé
	Instabilité institutionnelle (changement d'ancrage institutionnel de l'AENF)	Plaidoyer pour un ancrage stable du sous-secteur
	Faible engagement en faveur de l'AENF	Plaidoyer pour traduire en actes les engagements internationaux (Forum de Dakar, Déclaration de Bamako 2007, déclaration de Marrakech, etc.) et nationaux (Feuille de route du Gouvernement, PSE, etc.)
<b>Au plan administratif et institutionnel</b>	Insuffisance de ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de la SNAENF	Mise à disposition du personnel nécessaire pour la mise en œuvre de la SNAENF
	Faible niveau de synergie dans les interventions des différentes parties prenantes de l'AENF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir une approche de collaboration intersectorielle pour la mise en œuvre de certaines initiatives</li> <li>- Mise en place d'un mécanisme de coordination de l'action gouvernementale en AENF</li> <li>- Mise en place d'un mécanisme de communication</li> </ul>
<b>Au plan social et technique</b>	Démotivation des alphabétiseurs	Professionnaliser le métier d'alphabétiseur
<b>Au plan financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changements d'orientations de financement des PTF</li> <li>- Crises financières</li> <li>- Faible capacité de mobilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier les sources de financement de l'AENF</li> <li>- Mise en place d'un cadre de partenariat public-privé pour le financement durable de l'AENF</li> <li>- Renforcer les capacités de mobilisation des fonds</li> </ul>
<b>Au plan sécuritaire</b>	Montée de l'extrémisme violent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la lutte contre le terrorisme</li> <li>- Renforcer la prévention des conflits de toutes sortes</li> </ul>
<b>Au plan environnemental</b>	Catastrophes naturelles	Mettre en œuvre le plan de contingence et d'adaptation
<b>Risques sanitaires</b>	Crises sanitaires	Renforcer la prévention des risques sanitaires

## **CONCLUSION**

Le Gouvernement a fait de l'éducation pour tous une priorité majeure et s'efforce de tenir ses engagements dans ce sens en mettant en place les instruments nécessaires pour sa promotion. La Stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle 2024-2028 s'inscrit dans ce cadre et vise à renforcer les acquis de la précédente, en prenant en compte les nouveaux défis qui se posent au sous-secteur et en intégrant les nouvelles orientations définies aux plans international, régional et national.

Elaborée dans un processus participatif et inclusif impliquant diverses parties prenantes du sous-secteur, la SNAENF 2024-2028 propose des interventions et approches innovantes nécessaires pour réduire significativement la proportion d'adultes de 15 ans et plus non alphabétisés et des enfants hors du système éducatif formel d'ici 2028. Spécifiquement, la SNAENF contribuera à élargir l'accès équitable aux programmes d'AENF, à améliorer la qualité des offres/programmes d'AENF et à renforcer la coordination, la gestion et la mobilisation des ressources du sous-secteur.

Au plan opérationnel, la mise en œuvre de la SNAENF repose sur la poursuite de la stratégie du « faire-faire », sur la base d'un cahier des charges définies dans le manuel de procédures. Par cette approche, la mise en œuvre des programmes et projets retenus dans le cadre de la présente stratégie sera déléguée à des opérateurs de type associations et organisations non gouvernementales. Par ailleurs, le cadre national de concertation en AENF sera dynamisé, sous la tutelle du MASPFA, en vue de créer la synergie d'action nécessaire à l'atteinte des objectifs de la stratégie.

A long terme, elle contribuera, à n'en pas douter, à faire de l'éducation pour tous une réalité et à doter le pays d'un vivier conséquent de ressources humaines en quantité et de qualité nécessaires à la transformation de l'économie nationale, conformément à la vision 2030 du gouvernement togolais pour le développement socio-économique du pays.

## Références bibliographiques

- DAENF, Carte de l’alphabétisation et de l’éducation non formelle du Togo, 2010
- DAENF, Carte de l’alphabétisation et de l’éducation non formelle du Togo, 2012
- DAENF, Rapport de l’étude diagnostique pour la mise en place d’un Système d’information et de management de l’éducation non formelle (SIM-AENF), sd.
- DAENF, Rapport d’analyse du Système d’information et de management de l’éducation non formelle (SIM-AENF), 2013.
- DGAENF, Cartographie des intervenants en AENF, 2019
- DGAENF, Document de cartographie des intervenants en AENF (2020-2021), 2021
- MASPFA, Curriculum d’alphabétisation et de post-alphabétisation, 2014
- MASPFA, Curriculum d’éducation non formelle (9-14 ans), 2014
- MASPFA, Etude sur l’état des lieux du sous-secteur de l’Alphabétisation et l’éducation non formelle (AENF) au Togo, 2021
- MASPFA, Manuel de procédures de la stratégie du « faire-faire », 2014
- MASPFA, Note d’orientation sur les systèmes alternatifs d’éducation, la création et le fonctionnement d’un fonds d’appui à l’alphabétisation et à l’éducation non formelle (AENF), 2012
- MASPFA, Rapport d’évaluation de la stratégie du faire-faire, 2021
- MASPFA, Stratégie de mise en œuvre des programmes d’alphabétisation et d’éducation non formelle, 2014
- MEPSA, Note thématique sur l’alphabétisation et l’éducation non formelle au Togo, 2013
- MEPSTA, Manuel de simulation financière du système éducatif, 2019
- MEPSTA, Plan sectoriel de l’éducation (PSE) 2020-2030, 2019
- MEPSTA, Qualité du système éducatif togolais, Performances et environnement de l’enseignement – apprentissage au primaire (PASEC 2019), 2021
- MEPSTA, Rapports d’état du système éducatif national (RESEN), 2019
- MEPSTA/ UNICEF/GPE, Analyse des données pour l’apprentissage et l’équité utilisant les données MICS, 2021
- République togolaise, Feuille de route gouvernementale Togo 2025, 2020
- République togolaise, Plan national de développement (PND) 2018-2022
- UNESCO, CONFINTEA VII : Cadre d’action de Marrakech Exploiter le pouvoir de transformation de l’apprentissage et l’éducation des adultes, 2022
- UNESCO, Diagnostic du dispositif actuel de la formation initiale et continue dans les CRFPE et à la FASTEF, 2013

## Annexes

### Annexe 1 : Matrice du plan d'action

Codes	Programmes/ Projets/Mesur es de reforme	Résultats attendus	Indicateurs	Valeurs cibles	Coûts						Structures responsabl es	Structures impliquées							
					2024	2025	2026	2027	2028	Total									
<b>Axe stratégique 1 : AXE 1 : Améliorer l'accès et l'équité de l'AENF</b>																			
<b>Effet 1.1 : L'accès des jeunes et adultes analphabètes et des enfants hors école aux programmes d'AENF est amélioré</b>																			
<b>Extrait 1.1.1. Les besoins en AENF des jeunes et adultes analphabètes et des enfants hors écoles sont satisfaits</b>																			
1.1.1.1	Extension de la couverture des programmes en alphabétisation	Les jeunes et adultes analphabètes ont accès aux programmes d'alphabétisation de base	Nombre de jeunes et adultes alphabétisés	102 463	861 275 840	957 203 625	1 057 015	818 032	1 256 298	1 273 584	402	<b>5 405 998 096</b>	DGAENF	-PTF -Opérateurs en AENF, -Collectivités territoriales, -Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, etc.)					
		Les jeunes et adultes néo-alphabètes ont accès aux programmes de post-alphabétisation	Nombre de jeunes et adultes néo-alphabètes ayant bénéficiés de la formation continue	67 045	555 016 674	644 570 315	738 648 174	837 424 692	941 785	137	<b>3 716 797 640</b>	DGAENF	-PTF -Opérateurs en AENF, -Collectivités territoriales, -Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, etc.)						

1.1.1.2	Extension de la couverture des programmes en éducation non formelle	Les enfants hors école ont accès aux formules d'alternatives éducatives	Nombre d'enfants hors école formés	1 817	17 825 670	20 402 277	23 106 765	24 703 812	28 991 952	<b>115 030 476</b>	DGAENF	-PTF -Opérateurs en AENF, -Collectivités territoriales, -Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, etc.)
1.1.1.3	Prise en compte du volet AENF dans les projets de développement	Les partenaires sont sensibilisés à la prise en compte du volet AENF dans leurs projets de développement	Nombre de partenaires touchés par le plaidoyer pour la prise en compte de l'AENF dans les projets de développement / Nombre de projets de développement mis en œuvre par les partenaires avec le volet AENF	12	8 000 000	10 000 000	0	0	0	<b>18 000 000</b>	DGAENF	-PTF -Opérateurs en AENF, -Collectivités territoriales, -Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, etc.)
<b>Sous total</b>											<b>9 255 826 212</b>	

Extrait 1.1.2. Les offres de formation en AENF intégrant les TIC sont mises en œuvre

1.1.2.1	Alphabétisation et éducation non formelle à travers les TIC	Les apprenants sont alphabétisés /formés à travers les TIC	Nombre de personnes alphabétisées à travers les TIC	720	30 000 000	80 000 000	65 000 000	50 000 000	50 000 000	275 000 000	DGAENF	-PTF -Opérateurs en AENF, -Ministères (Agriculture, Santé, Collectivités territoriales, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA, Enseignement technique, MENTD), Faitière des communes, Environnement
<b>Sous total</b>										<b>275 000 000</b>		
<b>Sous total Effet 1.1</b>										<b>9 530 826 212</b>		
<b>Effet 1.2 : Les offres de formation sont inclusives et diversifiées</b>												
<b>Extrait 1.2.1. Les offres de formation sont inclusives</b>												
1.2.1.1	Alphabétisation des filles et des femmes en milieu rural	Les filles et les femmes des milieux ruraux sont alphabétisées	Nombre de filles et de femmes des milieux ruraux alphabétisées	6 000	51 594 000	52 950 000	54 351 600	55 802 400	57 302 400	272 000 400	DGAENF	-PTF -Opérateurs en AENF, -Collectivités territoriales, -Ministères (, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA, Inclusion financière et organisation du secteur informel)

1.2.1.2	Prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les programmes d'AENF	Les personnes handicapées sont pris en compte dans les programmes d'AENF	Nombre de personnes handicapées alphabétisées	90	15 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	<b>55 000 000</b>	DGAENF	-PTF -Opérateurs en AENF, -Collectivités territoriales, -Ministères (Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA, Inclusion financière et organisation du secteur informel), FETAPH, CBM, HI,
<b>Sous total</b>										<b>327 000 400</b>		

#### Extrait 1.2.2. Les projets/programmes de développement prennent en compte l'AENF

1.2.2.1	Alphabétisation fonctionnelle des organisations paysannes (agropoles, coopératives, etc.)	Les analphabètes des organisations paysannes ont accès aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle	Nombres d'analphabètes des organisations paysannes formés	3000	12 000 000	40 000 000	57 300 000	70 500 000	28 200 000	<b>208 000 000</b>	DGAENF	-PTF -Opérateurs en AENF, -Collectivités territoriales, -Ministères (Agriculture, Développement à la base, Formation professionnelle)
---------	---	---	---	------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------------	--------	--

1.2.2.2	Alphabétisation fonctionnelle des bénéficiaires des corps de métiers (couture, coiffure, mécanique, soudure, etc.)	Les bénéficiaires des corps de métiers (couture, coiffure, mécanique, soudure, etc.) ont accès aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle	Nombres d'analphabètes des corps de métiers formés	1500	13 000 000	40 000 000	40 380 000	25 380 000	19 740 000	<b>138 500 000</b>	DGAENF	-PTF -Opérateurs en AENF, - Collectivités territoriales, -Ministères (Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA, Enseignement technique), Chambres des métiers, EPAM
1.2.2.3	Alphabétisation fonctionnelle des commerçantes des marchés	Les commerçantes analphabètes des marchés ont accès aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle	Nombres des commerçantes analphabètes des marchés formés	1500	15 000 000	10 000 000	40 380 000	25 380 000	19 740 000	<b>110 500 000</b>	DGAENF	-PTF -Opérateurs en AENF, - Collectivités territoriales, -Ministères (Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA, Enseignement technique), Chambre des métiers
<b>Sous total</b>											<b>457 000 000</b>	
<b>Extrait 1.2.3. L'enseignement/ apprentissage bi-plurilingue est mis en œuvre</b>												

1.2.3.1	Alphabétisation bilingue	Les populations analphabètes ont accès aux programmes bi-plurilingues	Nombre de personnes alphabétisés à travers les programmes bi-plurilingues	1500	20 000 000	30 000 000	50 000 000	105 000 000	60 000 000	<b>265 000 000</b>	DGAENF	-PTF -Opérateurs en AENF, - Collectivités territoriales, -Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA,)
1.2.3.2	Développement de l'environnement lettré adapté aux besoins des communautés	L'environnement lettré favorable à l'utilisation des acquis de l'alphabétisation est créé	Type de supports en langues maternelles développés	4	15 000 000	20 000 000	15 000 000	10 000 000	10 000 000	<b>70 000 000</b>	DGAENF	-PTF -Opérateurs en AENF, - Collectivités territoriales, -Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA,)
<b>Sous total</b>									<b>335 000 000</b>			
<b>Sous total Effet 1.2</b>									<b>1 119 000 400</b>			
<b>TOTAL AXE 1</b>									<b>10 649 826 612</b>			
<b>Axe stratégique 2 : AMELIORER LA QUALITE DE L'AENF</b>												
<b>Effet 2.1 : Les compétences favorables à l'insertion socio-professionnelle des apprenants sont développées</b>												
<b>Extrait 2.1.1. les compétences d'autopromotion des bénéficiaires sont développées</b>												

2.1.1.1	Développement des offres de formations spécifiques aux apprenants	Les apprenants en AENF ont acquis les compétences professionnelles, Nombre de néo-alphabètes ayant été insérés	Nombre d'apprenants en AENF ayant acquis les compétences professionnelles, Nombre de néo-alphabètes ayant été insérés	15000	0	23 484 672	24 095 693	24 728 832	25 383 629	<b>97 692 826</b>	DGAENF	DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs, les CRM, PTF, ANPE, etc.	
		Les apprenants du non formel bénéficient d'un appui à l'insertion socio-professionnelle	Nombre d'apprenants du non formel ayant été insérés	500	0	0	0	24000000	36000000	<b>60000000</b>	DGAENF	DRASPFA, DGPE, les collectivités territoriales, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs, les CRM, PTF, ANPE etc.	
2.1.1.2	Création d'un environnement lettré permettant un réinvestissement des acquis tout au long de la vie	Un environnement lettré est créé	Nombre d'acteurs formés sur la production et l'exploitation des supports Nombre de presses rurales produites Nombre	4	7 678 125	11 768 000	11 768 000	11768000	11768000	<b>54 750 125</b>	DGAENF	DRASPFA, personnes ressources, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les	

			d'exemplaires imprimés									opérateurs, PTF, ANPE, etc.
		Nombre de livrets produits	15	0	8 195 850	13 146 750	0	0	<b>21 342 600</b>	DGAENF	DRASPFA, personnes ressources, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs, etc.	
		Nombre de livrets imprimés	15 000	0	0	0	18 000 000		<b>18 000 000</b>	DGAENF	DRASPFA, personnes ressources, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs, etc.	
<b>Sous total</b>											<b>251 785 551</b>	

**Extrait 2.1.2. Les curricula et matériels didactiques adaptés aux besoins socio-professionnels des apprenants sont disponibles**

2.1.2.1	Elaboration d'un référentiel de compétences en AENF	Un référentiel de compétences en AENF est disponible	Document de référentiel	1	14 344 800	0	0	0	0	14 344 800	DGAENF	DRASPFA, personnes ressources, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA)	
		Le Référentiel est imprimé	Nombre d'exemplaires	500	0	800 000	0	0	0	800 000	DGAENF	DRASPFA, personnes ressources, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA)	
2.1.2.2	Développement/révision des curricula de l'AENF	Les curricula sont produits/révisés	Nombre de curricula produits/révisés	2	0	31 671 700	0	0	0	31 671 700	DGAENF	DRASPFA, personnes ressources, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA)	
		Les curricula sont imprimés	Nombre d'exemplaires de chaque curriculum	1000	0	0	2000000	0	0	2 000 000		DRASPFA, personnes ressources, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA)	

												la base, Formation professionnelle, MEPSTA)
2.1.2.3	Production du matériel et des supports didactiques d'apprentissage en Alphabétisation	Le matériel didactique d'apprentissage est produit	Nombre de matériel didactiques d'apprentissage produit	20	0	0	65 476 325	54 163 525	0	<b>119 639 850</b>	DGAENF	DRASPFA, personnes ressources, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA)
		Impression des matériaux d'alphabétisation	Nombre de matériel didactiques d'alphabétisation produit	56000	0	0	71600000	71600000	<b>143 200 000</b>	DGAENF	DRASPFA, personnes ressources, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA)	
2.1.2.4	Production des manuels et des supports didactiques d'apprentissage en ENF	Le manuel didactique d'apprentissage en ENF	Nombre de manuels d'ENF	12	0	0	30 444 250	30 444 250	30 444 250	<b>91 332 750</b>	DGAENF	DRASPFA, personnes ressources, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA)

		Impression des manuels d'ENF	Nombre de manuels didactiques d'ENF imprimés	2800	0	0	0	6600000	6600000	<b>13 200 000</b>	DGAENF	DRASPFA, personnes ressources, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA)
<b>Sous total</b>												
<b>Sous total Effet 2.1</b>												
<b>Effet 2.2 : Les compétences des acteurs en AENF sont renforcées</b>												
<b>Extrait 2.2.1. Les acteurs se sont appropriés les documents stratégiques du sous-secteur</b>												
2.2.1.1	Appropriation de la SNAENF par les acteurs du sous-secteur	la SNAENF est disséminée	Nombre d'acteurs touchés	270	16 450 200	0	0	0	0	<b>16 450 200</b>	DGAENF	DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs, confession religieuse, les entreprises, le patronat, les CRM, la société civile, syndicats, etc.

2.2.1.2	Création et hébergement d'un site Web pour le sous-secteur	Un site web est animé	Site web	1	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>6 000 000</b>	DGAENF	DRASPFA, personnes ressources, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs, Universités, etc.
<b>Sous total</b>										<b>22 450 200</b>		

#### Extrait 2.2.2. La recherche-action est développée

2.2.2.1	Développement de projets collaboratifs en alphabétisation et formation des adultes	Les projets collaboratifs de recherche action en alphabétisation et formation des adultes sont mis en œuvre	Nombre de projets collaboratifs de recherche action en alphabétisation et formation des adultes	3	0	0	4 000 000	5 000 000	5 000 000	<b>14 000 000</b>	DGAENF	-PTF -Académie et association de langue, -Universités, -Personnes ressources etc.
2.2.2.2	Développement de projets collaboratifs de recherche action en éducation non formelle	Les projets collaboratifs de recherche action en éducation non formelle sont mis en œuvre	Nombre de projets collaboratifs de recherche action en éducation non formelle	2	0	0	3 000 000	0	5 000 000	<b>8 000 000</b>	DGAENF	-PTF -Académie et association de langue, Universités, personnes ressources, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base,

												Formation professionnelle, MEPSTA), etc.
<b>Sous total</b>												
<b>Extrait 2.2.3. Les capacités des acteurs du sous-secteur sont renforcées</b>												
2.2.3.1	Elaboration d'un plan de formation des alphabétiseurs, animateurs, superviseurs, communicateurs, écrivains locaux et bibliothécaires	Un plan de formation des alphabétiseurs, animateurs, superviseurs, communicateurs, écrivains locaux et bibliothécaires est disponible	Document de plan de formation	1	0	16326250	0	0	0	<b>16 326 250</b>	DGAENF	-PTF, -DRASPFA, Personnes ressources, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA)
2.2.3.2	Renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur	Les acteurs ont leurs capacités renforcées	Nombre d'acteurs ayant les capacités renforcées	300	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	<b>25 000 000</b>	DGAENF	DRASPFA, Personnes ressources, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA),)

2.2.3.3	Elaboration de modules de formation des acteurs d'AENF	Les modules de formation des acteurs d'AENF sont disponibles	Modules de formation	2	0	0	16326250	0	0	<b>16326250</b>	DGAENF	DRASPFA, Personnes ressources, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA)
<b>Sous total</b>										<b>57 652 500</b>		
<b>Sous total Effet 2.2</b>										<b>102 102 700</b>		
<b>Effet 2.3 : Le dispositif de contrôle de la qualité des enseignements-apprentissages est renforcé</b>												
<b>Extrait 2.3.1. Le suivi et l'évaluation des acquis pédagogiques sont assurés</b>												
2.3.1.1	Evaluation systématique des apprenants par l'institutionnelle	Les apprenants sont évalués	Proportion d'apprenants	70% des effectifs prévus	5000000	5000000	5000000	5000000	5000000	<b>25 000 000</b>	DGAENF	DRASPFA, les Collectivités territoriales, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs, DPSSE, DRASPFA, les opérateurs.

2.3.1.2	Formation des acteurs sur les outils de suivi évaluation des acquis pédagogiques	Les acteurs sont formés sur les outils de suivi évaluation des acquis pédagogiques	Nombre d'acteurs formés	160	6 326 350	0	0	6 326 350	0	<b>12 652 700</b>	DGAENF	PTF DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs, DPSSE, DRASPFA, les opérateurs, ministères partenaires.
2.3.1.3	Missions de suivis de l'institutionnelle (niveau central : 6 régions, 2 missions/an, 5 ans; Niveau déconcentré : Régions et Préfectures)	Les missions de suivis-évaluation sont réalisées	Nombre de centres suivis	70 998	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	<b>125 000 000</b>	DGAENF	PTF DRASPFA, les Collectivités territoriales, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs, DPSSE, DRASPFA, les opérateurs.
<b>Sous total</b>											<b>162 652 700</b>	
<b>Extrait 2.3.2: Un pool de professionnels en AENF est disponible</b>												

2.3.2.1	Formation du personnel d'encadrement	Le personnel d'encadrement est formé	Nombre de personnes formées	3	0 -	8 000 000	8 000 000	8 000 000	15 000 000	39 000 000	DGAENF	PTF DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs, DPSSE, DRASPFA, les opérateurs.
2.3.2.2	Voyage d'étude et d'échange d'expérience	Les expériences capitalisées	Nombre d'expériences	15	10 000 000	12 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	67 000 000	DGAENF	PTF DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs, DPSSE, DRASPFA, les opérateurs.
<b>Sous total</b>										<b>106 000 000</b>		
<b>Sous total Effet 2.3</b>										<b>268 652 700</b>		
<b>TOTAL AXE 2</b>										<b>1 038 730 051</b>		
<b>Axe stratégique 3 : Améliorer la gouvernance et le financement de l'AENF</b>												

**Effet 3.1 : L'efficacité et l'efficience de pilotage/gestion sont renforcées à tous les niveaux**

**Extrait 3.1.1. Les collectivités territoriales s'impliquent davantage dans la gestion des programmes d'AENF**

3.1.1.1	Renforcement des capacités des collectivités territoriales sur la planification en matière d'AENF	Les communes prennent en compte l'AENF dans leur planification	Nombre de communes	117	0	10 833 400	10 833 400	0	0	<b>21 666 800</b>	DGAENF	PTF, MATDD, FCT, Communes, PTF Personnes ressources
3.1.1.2	Formation des collectivités territoriales sur la thématique AENF	Les communes se sont appropriées la thématique AENF	Nombre de communes	117	19 376 438	19 376 438	12 917 625	12 917 625	0	<b>64 588 125</b>	DGAENF	PTF, MATDD, FCT, Communes, PTF Personnes ressource

**Sous total**

**86 254 925**

**Extrait 3.1.2. Le cadre organisationnel du suivi évaluation est opérationnel**

3.1.2.1	Elaboration d'un guide de suivi-évaluation des enseignements/apprentissages	Un guide de suivi-évaluation des enseignements/apprentissages est disponible	Nombre de guides	1	0	0	6 800 800	0	0	<b>6 800 800</b>	DGAENF	PTF DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs
---------	---	--	------------------	---	---	---	-----------	---	---	------------------	--------	--

3.1.2.2	Elaboration et vulgarisation des normes et standards en AENF	Les normes et standards sont mis en œuvre	Nombre de document de normes et standards	1	0	25 700 000	0	0	0	<b>25 700 000</b>	DGAENF	PTF, Académies de langues, Universités, Ministère de la culture, MEPSTA
3.1.2.3	Mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation (organe/structure, outils, etc.) suivi et contrôle de la qualité (curricula, matériels didactiques, infrastructures, équipements, prestations, acquisitions, etc.)	Le mécanisme de suivi-évaluation est fonctionnel	Nombre de document	1	0	42 000 000	0	0	0	<b>42 000 000</b>	DGAENF	PTF DRASPFA, les Collectivités territoriales, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs
3.1.2.4	Disponibilité des données du sous-secteur AENF	Le dispositif SIM-AENF est opérationnel	Nombre de dispositif SIM-AENF	1	35 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	<b>75 000 000</b>	DGAENF	PTF, DRASPFA, les Collectivités territoriales, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs, confession

											religieuse, les entreprises, le patronat, les CRM, la société civile, syndicats, etc.
	Cartographie disponible et vulgarisée	Nombre de document de cartographie élaboré	5	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000	DGAENF	PTF, DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs, confession religieuse, les entreprises, le patronat, les CRM, la société civile, syndicats, etc.
	les activités de la RAMAA sont appuyées	Nombre d'activités appuyées	5	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000	DGAENF	PTF, DRASPFA, les Collectivités territoriales, Ministères (MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, MEPSTA), les opérateurs,

											confession religieuse, les entreprises, le patronat, les CRM, la société civile, syndicats, etc.
3.1.2.5	Formation du personnel d'encadrement sur les techniques de suivi-évaluation	Le personnel d'encadrement est formé sur les techniques de suivi-évaluation	Nombre de personnes formées	90	0	6 000 000	6000000	6000000	0	<b>18 000 000</b>	DGAENF
<b>Sous total</b>									<b>267 500 800</b>		

**Extrait 3.1.3. La coordination des actions d'AENF est améliorée**

3.1.3.1	Révision du manuel de procédures du faire faire	Le manuel de procédures actualisé est disponible et imprimé	Nombre de manuel de procédures actualisé Nombre d'exemplaires de manuel de procédures imprimés	1	0	0	29000000	0	0	<b>29 000 000</b>	DGAENF	PTF, OSC, Secteur privé, FCT, MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, etc.
3.1.3.2	Mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des ressources humaines de l'institutionnel et des structures impliquées	un plan de renforcement des capacités techniques des ressources humaines de l'institutionnel et des structures impliquées est disponible	Nombre de plan de renforcement élaboré Nombre personnes formées	1 300	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0	<b>30 000 000</b>	DGAENF	PTF, OSC, Secteur privé, FCT, MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, etc.
3.1.3.3	Renforcement des capacités de pilotage des structures (logistique, équipement, ...)	Les capacités logistiques des structures de pilotage sont renforcées	Nombre de véhicules Nombre de motos tout terrain Nombre d'ordinateurs	4 6 15	0 5 400 000 3 000 000	50 000 000 5 400 000 6 000 000	25 000 000 0 0	25 000 000 0 0	0 0 0	<b>100 000 000</b> <b>10 800 000</b> <b>9 000 000</b>	DGAENF DGAENF DGAENF	PTF, OSC, Secteur privé, FCT, MEPSTA, CRC-AENF, CNC-AENF, DRASPFA PTF, OSC, Secteur privé, FCT, MEPSTA, CRC-AENF, CNC-AENF, DRASPFA PTF, OSC, Secteur privé, FCT, MEPSTA,

												CRC-AENF, CNC-AENF, DRASPFA
3.1.3.4	Appuis au fonctionnement des CRC/CNC-AENF	Les CRC/CNC - AENF sont fonctionnels	Nombre de CRC/CNC	7	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000	DGAENF	PTF, OSC, Secteur privé, FCT, MEPSTA, CRC-AENF, CNC-AENF, DRASPFA
<b>Sous total</b>										<b>193 800 000</b>		
<b>Extrait 3.1.4. Les passerelles entre l'AENF et autres alternatives éducatives sont créées</b>												
3.1.4.1	Elaboration et validation des textes créant les passerelles	Textes créant les passerelles disponibles	Nombre de textes relatifs aux passerelles	1	0	0	8 000 000	0	0	8 000 000	DGAENF	DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle), les opérateurs, confession religieuse, les entreprises, le patronat, les CRM, la société civile, syndicats, etc.

													DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle), les opérateurs, confession religieuse, les entreprises, le patronat, les CRM, la société civile, syndicats, etc.
3.1.4.2	Dissémination du texte créant les passerelles	Nombre d'exemplaires du document imprimé	Nombre d'exemplaires	800	0	0	2 000 000	0	0	<b>2 000 000</b>	DGAENF		
	Les acteurs d'AENF sont formés sur le texte	Nombre d'acteurs d'AENF formés	90	0	0	0	9 000 000	0	<b>9 000 000</b>	DGAENF	PTF, DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle), les opérateurs, confession religieuse, les entreprises, le patronat, les CRM, la société		

												civile, syndicats, etc.
												<b>Sous total</b>
<b>Extrait 3.1.5. Les acquis des apprentissages sont valorisés</b>												
3.1.5.1	Mise en place d'un dispositif de certification des apprentissages	Dispositif de certification disponible	Nombre de dispositif de certification	1	0	0	16000000	0	0	<b>16 000 000</b>	DGAENF	PTF, DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle), les opérateurs, confession religieuse, les entreprises, le patronat, les CRM, la société civile, syndicats, etc.
3.1.5.2	Vulgarisation du dispositif de certification des apprentissages	Dispositif de certification vulgarisé	Nombre d'acteurs touchés	120	0	0	10 000 000	8 500 000	<b>18 500 000</b>	DGAENF	PTF, DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle), les opérateurs,	

												confession religieuse, les entreprises, le patronat, les CRM, la société civile, syndicats, etc.	
												<b>Sous total</b>	<b>34 500 000</b>
												<b>Sous total Effet 3,1</b>	<b>601 055 725</b>
<b>Effet 3.2 : La capacité de mobilisation des ressources est accrue</b>													
<b>Extrait 3.2.1. Les ressources sont mobilisées en faveur de l'AENF</b>													
3.2.1.1	Elaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources	Stratégie élaborée	Nombre de stratégies	1	15408900	0	0	0	0	<b>15 408 900</b>	DGAENF	PTF, OSC, Secteur privé, FCT, MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle	
3.2.1.2	Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation (table ronde, partenariat, journée porte ouverte, B to B, etc.)	Stratégie de mobilisation opérationnal isée	Nombre de rencontres	4	15 000 000	2 000 000	0	0	0	<b>17 000 000</b>	DGAENF	PTF, OSC, Secteur privé, FCT, MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle, etc.	
												<b>Sous total</b>	<b>32 408 900</b>
<b>Extrait 3.2.2. La visibilité du sous-secteur est renforcée</b>													

3.2.2.1	Elaboration d'un plan de communication en AENF	Le plan de communication en AENF est disponible	Nombre de plan de communication élaboré	1	15 408 900	0	0	0	0	<b>15 408 900</b>	DGAENF	PTF, DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle), les opérateurs, confession religieuse, les entreprises, le patronat, les CRM, la société civile, syndicats, etc.
3.2.2.2	Etudes et capitalisation des actions d'AENF	Les évaluations de la stratégie sont réalisées	Nombre de rapport d'évaluation à mi-parcours Nombre de rapport d'évaluation finale	2	0	0	10 000 000	0	15 000 000	<b>25 000 000</b>	DGAENF	PTF, DRASPFA, les collectivités territoriales, Ministères (MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle), les opérateurs, confession religieuse, les entreprises, le patronat, les CRM, la société

										civile, syndicats, etc.	
	Les revues annuelles de la stratégie sont réalisées	Nombre de rapport d'évaluation annuelle	3	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000	0	<b>30 000 000</b>	DGAENF	PTF, DRASPFA, collectivités territoriales, Ministères (MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Dév. à la base, Formation professionnelle), opérateurs, confession religieuse, entreprises, patronat, CRM, OSC, syndicats, etc.
	Une capitalisation de bonnes pratiques est réalisée	Nombre de document de capitalisation réalisé	1	0	0	0	0	15 000 000	<b>15 000 000</b>	DGAENF	PTF, DRASPFA, collectivités territoriales, Ministères (MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Développement à la base, Formation professionnelle), opérateurs, confession religieuse, entreprises,

												patronat, CRM, OSC, syndicats, etc.
3.2.2.3	Opérationnalisation du plan de communication en AENF	Plan de communication opérationnalisé	-Nombre d'actions de communication mises en œuvre -Nombre d'acteurs touchés	20	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	<b>20 000 000</b>	DGAENF	PTF, DRASPFA, collectivités territoriales, Ministères (MEPSTA, MENTD, Agriculture, Santé, Dév. à la base, Formation professionnelle), opérateurs, confession religieuse, entreprises, patronat, CRM, OSC, syndicats, etc.
<b>Sous total</b>											<b>75 408 900</b>	
<b>Sous total Effet 3.2</b>											<b>107 817 800</b>	
<b>TOTAL AXE 3</b>											<b>708 873 525</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>											<b>12 397 430 188</b>	

<sup>i</sup> RGPH 2022